



STAGIAIRES ET OFFRE DE FORMATION DES CISP

ANALYSES STATISTIQUES 2016-2017



Table des matières

Introduction	3
1. Heures de formation et stagiaires en CISP : données générales.....	4
1.1. Types de CISP et catégories de filières de formation	4
1.2. Heures de formation et stagiaires par type de CISP	5
1.3. Heures de formation et stagiaires par catégorie de filières.....	8
1.4. Heures de formation et stagiaires par famille de filières	9
1.5. Heures et stagiaires par bassin EFE	13
2. Profil des stagiaires en formation.....	16
2.1. Âge des stagiaires	16
2.2. Genre des stagiaires.....	19
2.3. Niveau de diplôme des stagiaires.....	21
2.4. Statut des stagiaires à l'entrée en formation	25
2.5. Nationalité des stagiaires	26
2.6. Adressage des stagiaires.....	28
2.7. Stages pendant la formation	30
3. Types et motifs de sortie de formation.....	31
3.1. Types de sortie de formation.....	31
3.2. Motifs de sortie des stagiaires ayant achevé leur formation	32
3.3. Motifs de sortie des stagiaires ayant arrêté leur formation	33
3.4. Motifs de sortie de formation par type de CISP	34
3.5. Motifs de sortie de formation par niveau de diplôme des stagiaires.....	36
3.6. Motifs de sortie de formation par catégorie d'âge des stagiaires	37
Annexes	38

INTRODUCTION

Menée depuis 2008, l'analyse des formations et des stagiaires des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP)¹ s'inscrit dans les missions confiées par le Gouvernement wallon à l'Interfédération des CISP. L'objectif est de dresser le bilan des formations dispensées au cours de l'année écoulée et d'analyser les bénéficiaires de l'offre de formation des CISP selon différents indicateurs statistiques. Cette analyse a aussi pour ambition de mettre en perspective les données des années 2016 et 2017 avec celles des années antérieures quand cela est possible. Les acteurs de l'insertion trouveront donc dans ce rapport des données objectives afin de mieux appréhender les évolutions du secteur et d'éclairer leurs décisions.

La première section de ce rapport analytique apporte un regard rétrospectif sur le volume des heures de formation dispensées au sein du secteur ainsi que sur le nombre de stagiaires dans les différents types de CISP, selon les catégories et les familles de filières de formation ainsi que dans les différents bassins de vie de la Région wallonne. Dans la deuxième section, nous nous intéressons à aux caractéristiques et aux spécificités du public en formation (âge, genre, niveau de diplôme, statut, adressage, stages effectués). La troisième section du rapport est consacrée à l'étude des types et des motifs de sortie de formation des stagiaires.

Les analyses de ce rapport sont basées sur les données administratives des rapports d'activités² transmis annuellement par chacun des 157 CISP³ au département de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DGO6) du Service Public de Wallonie (SPW). Contrairement à des données d'enquêtes, les données dont nous disposons couvrent la totalité des CISP et de leurs activités de formations.

¹ Jusqu'en 2015, cette analyse était nommée « Radioscopie des stagiaires des CISP ».

² Plus précisément, il s'agit des annexes 3 et 5 des rapports d'activités.

³ 150 CISP en 2016.

1. HEURES DE FORMATION ET STAGIAIRES EN CISP : DONNEES GENERALES

1.1. Types de CISP et catégories de filières de formation

On dénombre 157 Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) en Région wallonne. Il y a deux cadres méthodologiques d'application dans les CISP : la démarche « Entreprise de Formation par le travail » (EFT) et la « Démarche de Formation et d'Insertion » (DéFI)⁴.

En 2017, la majorité des 157 centres de formations agréés sont des DéFI (52.8%), 38.2% suivent la démarche EFT et 9% des centres ont des filières de formation DéFI et EFT. Parmi les CISP, on retrouve 146 ASBL et 11 CPAS. En 2016, on retrouve une répartition similaire à 2017 au niveau du type de CISP avec 54% d'OISP⁵, 39.3% d'EFT et 6.7% de centres avec des filières EFT et OISP.

Tableau 1. Répartition des types de CISP en 2017

CISP	157	100%
DéFI	83	52.8%
EFT	60	38.2%
DéFI et EFT	14	9%
ASBL	146	93%
CPAS	11	7%

Tableau 2. Répartition des types de CISP en 2016

CISP	150	100%
OISP	81	54%
EFT	59	39.3%
OISP et EFT	10	6.7%
ASBL	139	92.7%
CPAS	11	7.3%

Les CISP proposent 409 filières de formation dont 62.1% sont des filières DéFI. En ce qui concerne les catégories de filières, la plupart des filières CISP sont des filières de formation professionnalisante (65.3%). Les filières en formation de base et en orientation professionnelle constituent respectivement 19.1% et 15.6% des filières en CISP.

⁴ Les DéFI étaient appelés les OISP jusqu'en 2016.

⁵ Avant 2017, les DéFI étaient appelés OISP (Organismes d'insertion socioprofessionnelle).

Tableau 3. Répartition des filières CISP en 2017

Filières CISP	409	100%
Filières DéFI	254	62.1%
Filières EFT	155	37.9%
Orientation professionnelle	64	15.6%
Formation de base	78	19.1%
Formation professionnalisante	267	65.3%

1.2. Heures de formation et stagiaires par type de CISP

Au cours de l'année 2017, le nombre d'heures agréées était de 5.525.318 heures et le nombre d'heures de formation réalisées⁶ s'élevait à 6.176.496 heures, ce qui représente 10.5% d'heures réalisées en plus que le nombre d'heures agréées. En 2016, le nombre d'heures agréées était de 5.378.556 et le nombre d'heures réalisées était de 6.184.777 heures, ce qui représente 13% en plus. De manière générale, les CISP ont été agréés pour 3% d'heures en plus entre 2016 et 2017 (ce qui représente 146.762 heures) alors que l'enveloppe financière octroyée aux CISP est restée fixe et que 7 nouveaux centres ont été agréés.

Le nombre d'heures assimilées⁷ représente environ 11% du nombre d'heures réalisées et plus de 12.6% des heures prestées en 2017 (12.2% en 2016). Il faut noter que les heures assimilées renseignées par les centres dans le rapport d'activités ne reflètent pas toujours la réalité du nombre d'heures effectivement assimilées qui est souvent bien supérieur au nombre d'heures renseignées. En effet, les centres qui atteignent déjà le nombre d'heures agréées uniquement avec les heures prestées n'indiquent pas systématiquement leurs heures assimilées et ceux qui en ont besoin pour garantir leur subventionnement peuvent n'indiquer que les heures nécessaires pour atteindre le taux de 90% d'heures réalisées. Le nombre d'heures assimilées est donc à interpréter avec prudence.

En ce qui concerne la répartition des heures entre les DéFi et les EFT, les heures réalisées au sein des DéFi représentent environ 60% du nombre d'heures réalisées dans les CISP (59.6% en 2017 et 61.4% en 2016). En 2017, les EFT déclaraient proportionnellement un nombre un peu plus élevé d'heures assimilées que les DéFi alors qu'en 2016 la tendance était inversée.

⁶ Les heures réalisées comprennent les heures prestées (celles dispensées par le CISP, celles dispensées gratuitement par un organisme conventionné, celles dispensées de manière payante par un organisme conventionné et celles de stage en entreprise extérieure) ainsi que les heures assimilées.

⁷ Selon l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle : on entend par heures assimilées, les heures de formation que le stagiaire aurait dû effectivement suivre selon son programme, mais qu'il n'a pas suivies pour différents motifs comme par exemple la maladie, l'accident de travail, la maladie d'un enfant, la grève ou l'intempérie, l'accomplissement d'obligations auprès de l'ONEm, etc.

Tableau 4. Répartition des heures selon le type de CISP en 2017

	Heures prestées		Heures assimilées		Heures réalisées	
DéFI	3.287.906	60%	395.685	57.2%	3.683.591	59.6%
EFT	2.196.696	40%	296.209	42.8%	2.492.905	40.4%
Total CISP	5.484.601	100%	691.895	100%	6.176.496	100%

Tableau 5. Répartition des heures selon le type de CISP en 2016

	Heures prestées		Heures assimilées		Heures réalisées	
OISP	3.377.272	61.3%	419.472	62.4%	3.796.745	61.4%
EFT	2.135.264	38.7%	252.768	37.6%	2.388.032	38.6%
Total CISP	5.512.536	100%	672.241	100%	6.184.777	100%

En termes de nombre de stagiaires, 15.876 stagiaires étaient sous contrat de formation dans un CISP en 2017⁸. En 2016, on dénombrait 15.645 stagiaires, ce qui représente 1.4% de stagiaires en moins (231 stagiaires) qu'en 2017. Même si globalement le nombre de stagiaires est relativement stable entre 2010 et 2017 (il tourne en moyenne autour de 16.000 stagiaires), on constate tout de même une légère tendance à la baisse au fil des années. Il y a en effet une diminution de 6% de stagiaires entre 2010 et 2017. En 2017 comme en 2016, la proportion des stagiaires en EFT et en DéFI se répartit comme suit : environ 27.5% des stagiaires pour les EFT et environ 72.5% pour les DéFI. Si on compare la répartition des heures et des stagiaires entre les DéFI et les EFT, on remarque que les EFT ont un ratio plus élevé d'heures en comparaison avec le ratio de stagiaires en formation (i.e. 40.4% d'heures réalisées et 27.7% de stagiaires en 2017). Cette disparité s'explique par le fait que les formations durent en moyenne plus longtemps en EFT qu'en DéFI : 567 heures de formation en moyenne en EFT contre 321 heures en DéFI (cf. tableau 7 ci-dessous).

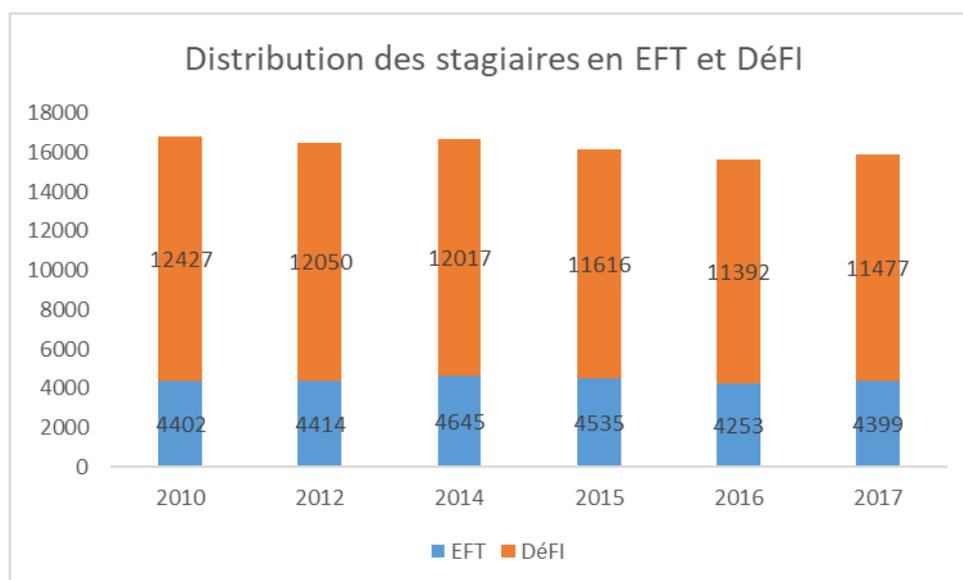
De manière générale, la proportion de stagiaires en EFT dans l'ensemble des stagiaires augmente légèrement au fil des ans. Dans le tableau 6 ci-dessous, on constate en effet une augmentation de 1.5% des stagiaires en EFT. En termes de nombre de stagiaires, s'il est assez stable pour les EFT, il diminue d'environ 7% entre 2010 et 2017 pour les DéFI.

Tableau 6. Répartition des stagiaires selon le type de CISP entre 2010 et 2017

	2010	2012	2014	2015	2016	2017
EFT	26.2 % (4.402)	26.8 % (4.414)	27.9 % (4.645)	28.1 % (4.535)	27.2% (4.253)	27.7% (4.399)
DéFI	73.8 % (12.427)	73.2 % (12.050)	72.1 % (12.017)	71.9 % (11.616)	72.8% (11.392)	72.3% (11.477)
Total CISP	16.829 (100%)	16.464 (100%)	16.662 (100%)	16.151 (100%)	15.645 (100%)	15.876 (100%)

⁸ Le nombre de stagiaire est potentiellement légèrement surévalué. En effet, 15.876 correspond en fait au nombre de contrat de formation en cours en 2017, ce qui veut dire qu'un même stagiaire pourrait être recensé dans plusieurs filières de formation (cas d'un stagiaire ayant suivi plusieurs formations sur la même année). Par ailleurs, si on ne comptabilise pas les stagiaires déclarés comme étant sous contrat de formation en 2017 mais pour lesquels le centre n'a déclaré aucune heure réalisée, on arrive à 15.799 stagiaires.

Figure 1. Distribution du nombre de stagiaires en EFT et DéFI de 2010 à 2017



La durée moyenne de formation par stagiaire est de 389 heures (ce qui correspond à environ 49 journées de 8h de formation). La durée moyenne de formation est plus élevée dans les EFT que dans les DéFI (567 heures en EFT et 321 heures en DéFI). En effet, les formations professionnalisantes, qui sont principalement concentrées dans les EFT, sont en moyenne plus longues que les formations de base et l'orientation professionnelle (239 heures en formation de base, 311 heures en orientation professionnelle et 516 heures en formation professionnalisante). Le tableau 7 montre également que la moyenne d'heures assimilées par stagiaire est de 44 heures (67 heures en EFT et 35 heures en DéFI), ce qui représente environ 11.5% d'heures assimilées par stagiaire parmi le total des heures de formation réalisées. Il est à noter que ces informations sont des moyennes et ne reflètent donc pas la diversité des durées de formation rencontrées dans les CISP.

Tableau 7. Répartition moyenne des heures par stagiaire selon le type de CISP en 2017

	Durée moyenne de formation par stagiaire	Moyenne heures assimilées par stagiaire	% heures assimilées par stagiaire
EFT	567 h	67 h	11.8%
DéFI	321 h	35 h	10.9%
Total CISP	389 h	44 h	11.3%

1.3. Heures de formation et stagiaires par catégorie de filières

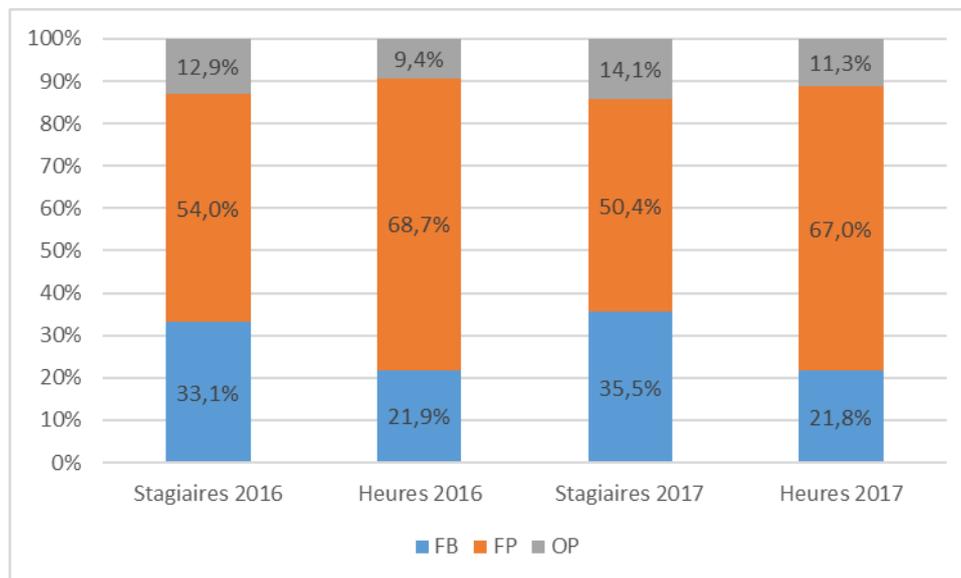
Les filières de formation des CISP visent un (ou deux) des objectifs suivants :

- L' « orientation professionnelle » fait référence à des actions pédagogiques structurées permettant au stagiaire d'envisager différentes alternatives qui favorisent son insertion socioprofessionnelle ainsi qu'à des actions lui permettant de concevoir ou de confirmer son projet professionnel et personnel.
- La « formation de base » est une formation générale ou technique visant l'acquisition de connaissances élémentaires, de compétences générales et techniques et de comportements utiles à l'insertion socioprofessionnelle et qui ne sont pas nécessairement liées à un métier déterminé.
- La « formation professionnalisante » est une formation visant l'acquisition de connaissances, compétences et comportements socioprofessionnels nécessaires à l'exercice d'un métier déterminé.

L'orientation professionnelle et les formations de base se retrouvent principalement dans les DéFI alors que les formations professionnalisantes sont concentrées dans les EFT. Les heures de formation et les stagiaires ont été répartis par catégorie de filière en se basant sur l'objectif prioritaire de chaque formation⁹. La stabilité au niveau des heures réalisées en 2016 et 2017 au niveau du type de centre se manifeste également dans les trois catégories de filières. En effet, la distribution des heures entre catégories de filières en 2017 est presque identique à celle de 2016 (voir figure 2 ci-dessous). Les formations professionnalisantes représentent la part la plus importante des heures suivies avec 68.7 % en 2016 et 67% en 2017 du volume total des formations. Ces heures de formation sont principalement organisées au sein des EFT. L'orientation professionnelle et la formation de base représentent respectivement environ 11% et 22 % des heures pour l'ensemble du secteur en 2017. En proportion de stagiaires, cette distribution est sensiblement différente. Les formations professionnalisantes captent 50.4% en 2017 (54% en 2016) des stagiaires alors qu'elles représentent en moyenne 67% des heures réalisées dans les CISP en 2017 (68.7% en 2016). La tendance est inversée pour les formations de base et l'orientation professionnelle : ces filières ont un ratio plus élevé de stagiaires en comparaison avec le ratio d'heures de formation. Comme dans le cas du rapport stagiaires-heures dans les EFT, cette situation s'explique par le fait que la durée moyenne des formations professionnalisantes est plus longue que dans les autres filières (voir tableau 7 ci-dessus).

⁹ Dans leur demande d'agrément, les CISP ont indiqué pour chacune des filières de formation organisées, l'objectif prioritaire de la formation.

Figure 2. Distribution des heures réalisées et des stagiaires par catégorie de filières en 2016 et 2017



1.4. Heures de formation et stagiaires par famille de filières

En analysant la répartition des heures de formation par famille de filières¹⁰ (cf. figure 3), on constate que les formations de base occupent une part prépondérante des formations et représentent 23.7% du total des heures de formation réalisées en 2017. Arrivent ensuite les formations en orientation professionnelle qui représentent 11% des heures de formation dispensées dans les CISP. En ce qui concernent les formations en lien avec des métiers, les filières du « bâtiment et de la construction »¹¹ arrivent en tête au niveau du nombre d'heures réalisées (10.8%), suivies par les filières « services à la personne et à la collectivité »¹² (10.4%) et par les filières « hôtellerie-restauration, tourisme et animation »¹³ (10.1%). Les formations en lien avec « l'installation et la maintenance »¹⁴, « l'art » et « le transport et la logistique » concentrent chacune moins de 1% du temps de formation au sein des CISP.

¹⁰ L'analyse de la répartition des heures de formation et des stagiaires par famille n'a pu être réalisée que pour 2017 car nous ne disposons pas de correspondances entre les formations organisées en 2016 et ces familles de filières. Les formations professionnalisantes organisées par les CISP ont été regroupées au sein de 13 familles de filières métiers issues de la nomenclature ROME (cf. <https://www.pole-emploi.fr/candidat/le-code-rome-et-les-fiches-metiers-@/article.jspz?id=60702>). Les filières de formation de base et les filières orientation professionnelles ont été ajoutées à ces 13 familles de filières métiers.

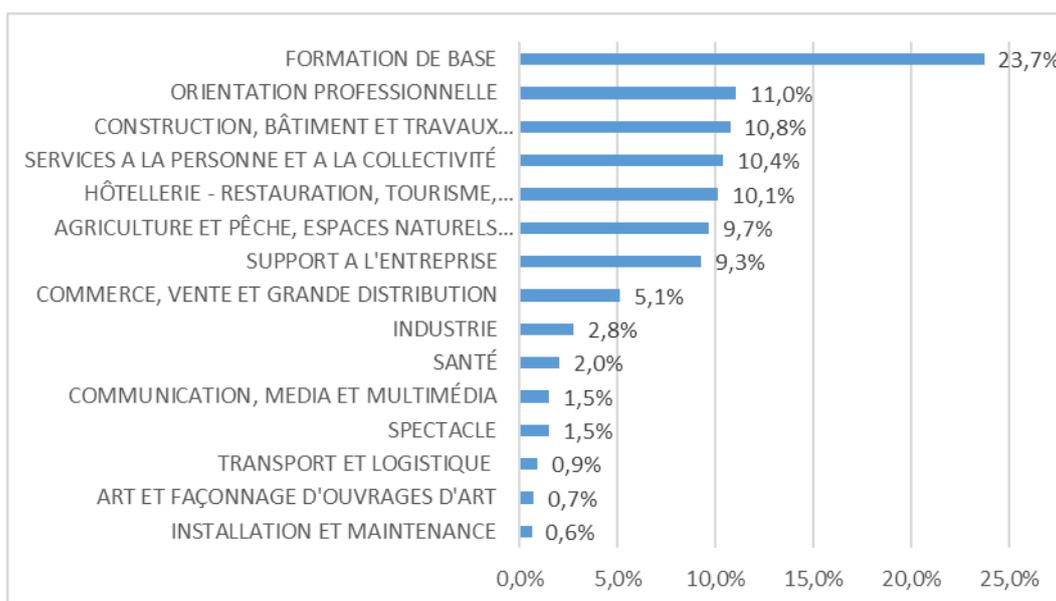
¹¹ Les filières de formation en « bâtiment et construction » peuvent mener par exemple à des métiers comme peintre, maçon, plafonneur, manœuvre, etc.

¹² Les filières « services à la personne et à la collectivité » peuvent mener par exemple à des métiers comme aide-ménager, aide-familial, trieur de déchet, agent en environnement, employé en blanchisserie, etc.

¹³ Les filières « hôtellerie-restauration, tourisme et animation » peuvent mener par exemple à des métiers comme commis de salle, commis de cuisine, animateur de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents, etc.

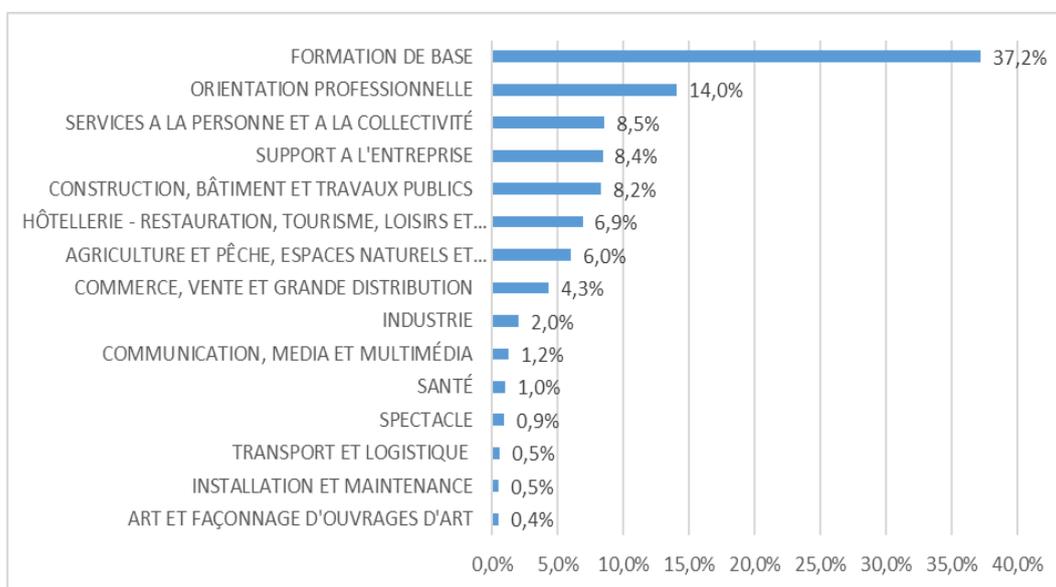
¹⁴ Les filières « installation et maintenance » peuvent mener par exemple à des métiers comme électricien ou technicien informatique.

Figure 3. Distribution des heures réalisées par famille de filières en 2017



Concernant la distribution des stagiaires par famille de filières, ce sont les formations de base et l'orientation professionnelle qui regroupent le plus de stagiaires, avec respectivement 37.2% et 14% des stagiaires. Ensuite, la filière « services à la personne et la collectivité » est plus importante que la filière « bâtiment et construction » en terme de pourcentage de stagiaires avec 8.5% du total des stagiaires des CISP. Les filières « support à l'entreprise »¹⁵ ainsi que « construction et bâtiment » accueillent chacune plus de 8% des stagiaires.

Figure 4. Distribution des stagiaires par famille de filières en 2017



¹⁵ Les filières « support à l'entreprise » peuvent mener par exemple à des métiers comme employé administratif, employé d'accueil, opérateur call-center, etc.

La distribution des stagiaires par famille de filières et par Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (BEFE)¹⁶ dans le tableau 8 ci-dessous fait apparaître des disparités territoriales. Certaines filières de formation ne sont pas présentes dans tous les bassins, d'autres ont une place prépondérante dans certains bassins en particulier. Cette distribution illustre l'ancrage territorial de l'offre de formation des CISP en lien avec les spécificités locales. On peut par exemple épingler qu'une part importante de stagiaires en Wallonie picarde se forment dans la filière « construction et bâtiment » (14.4%) alors que cette filière ne représente qu'1.9% des stagiaires dans le Brabant wallon. Les formations de base attirent un pourcentage élevé de stagiaires à Verviers (62.3% du total des stagiaires dans le bassin de Verviers) et en Wallonie picarde (50.5%) alors qu'en Hainaut centre, cette filière concentre seulement un peu plus de 18% du total des stagiaires. Les formations en « support à l'entreprise » rencontrent un grand succès dans le Brabant wallon et accueillent 22.5% des stagiaires alors que seulement 1.6% des stagiaires en Wallonie picarde et 2.3% au Luxembourg s'inscrivent dans cette filière de formation.

¹⁶ La répartition géographique des heures et des stagiaires a été faite sur base du lieu de formation (et non pas du siège social du CISP). Toutefois, les formations de 3 CISP étaient réparties dans différents lieux sur le territoire de Liège-Huy-Waremme, dans ces cas, nous avons alors pris en compte le siège social qui était situé à Liège.

Tableau 8. Distribution du pourcentage de stagiaires selon les familles de filière et selon les bassins EFE en 2017

	Brabant wallon	Hainaut centre	Hainaut sud	Huy-Waremme	Liège	Luxembourg	Namur	Verviers	Wallonie picarde
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	2,9%	8,1%	5,2%	18,9%	4,0%	13,9%	5,5%	0,9%	3,0%
Art et façonnage d'ouvrages d'art	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%	0,0%	2,2%	0,0%	0,0%
Commerce, vente et grande distribution	7,5%	9,5%	4,3%	0,0%	3,6%	1,4%	2,0%	0,0%	4,8%
Communication, media et multimédia	4,2%	1,0%	2,4%	0,0%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Construction, bâtiment et travaux publics	1,9%	9,9%	9,0%	4,8%	8,3%	4,3%	9,7%	10,7%	14,4%
Formation de base	40,1%	18,2%	47,0%	32,0%	30,7%	44,4%	33,0%	62,3%	50,5%
Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation	2,8%	4,1%	4,4%	1,1%	12,5%	9,1%	9,9%	2,6%	5,5%
Industrie	4,2%	2,6%	0,0%	10,6%	0,6%	5,4%	2,6%	0,0%	0,0%
Installation et maintenance	0,0%	2,9%	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Orientation professionnelle	5,7%	18,1%	14,8%	16,6%	16,2%	17,0%	12,8%	4,1%	12,9%
Santé	1,4%	1,9%	0,0%	0,0%	1,5%	0,0%	0,0%	4,9%	0,0%
Services a la personne et a la collectivité	6,8%	12,4%	8,0%	0,0%	12,1%	0,6%	8,6%	7,6%	5,6%
Spectacle	0,0%	0,9%	0,4%	2,3%	1,7%	0,0%	1,6%	0,0%	0,0%
Support a l'entreprise	22,5%	9,7%	3,5%	13,7%	6,9%	2,3%	12,2%	6,9%	1,6%
Transport et logistique	0,0%	0,9%	1,1%	0,0%	0,0%	1,6%	0,0%	0,0%	1,7%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

1.5. Heures et stagiaires par bassin EFE

Les figures 5, 6, 7 et 8 montrent que le nombre de stagiaires et le nombre d'heures réalisées par bassin EFE suivent des distributions similaires. Les bassins de Liège, du Hainaut sud et du Hainaut centre réalisent les nombres d'heures les plus élevés et forment le plus grand nombre de stagiaires en Région wallonne.

Figure 5. Distribution du nombre d'heures réalisées par bassin EFE en 2017

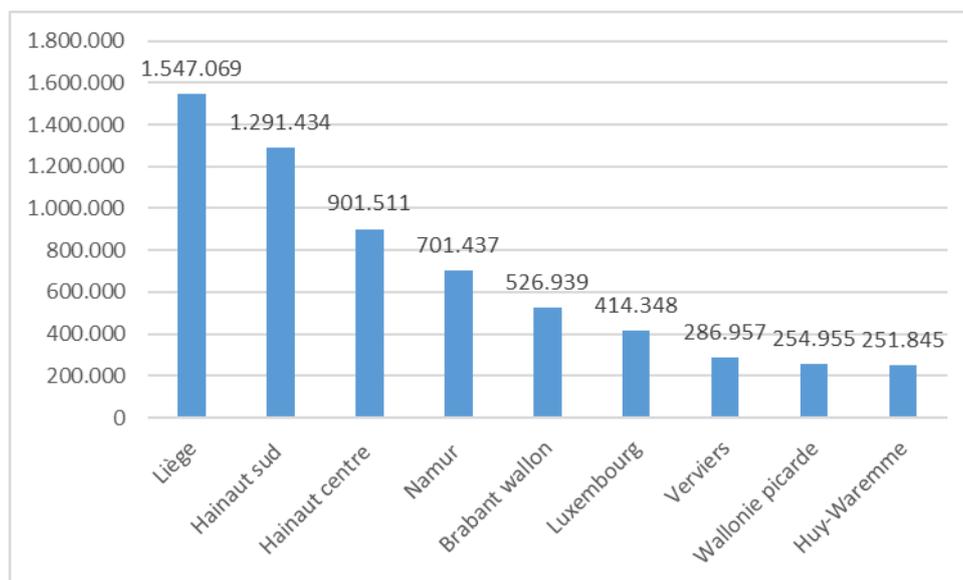


Figure 6. Distribution du nombre d'heures réalisées par bassin EFE en 2016

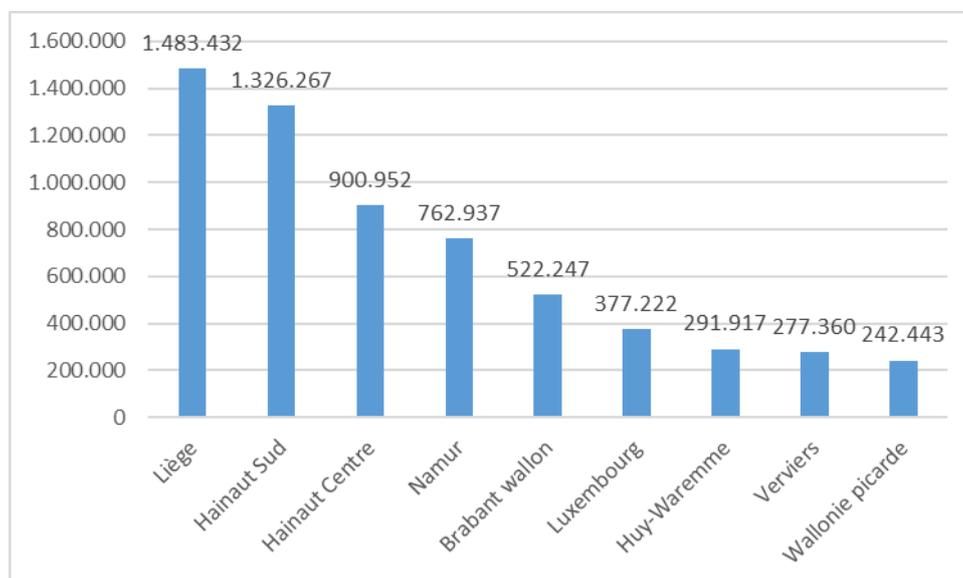


Figure 7. Distribution du nombre de stagiaires par bassin EFE en 2017

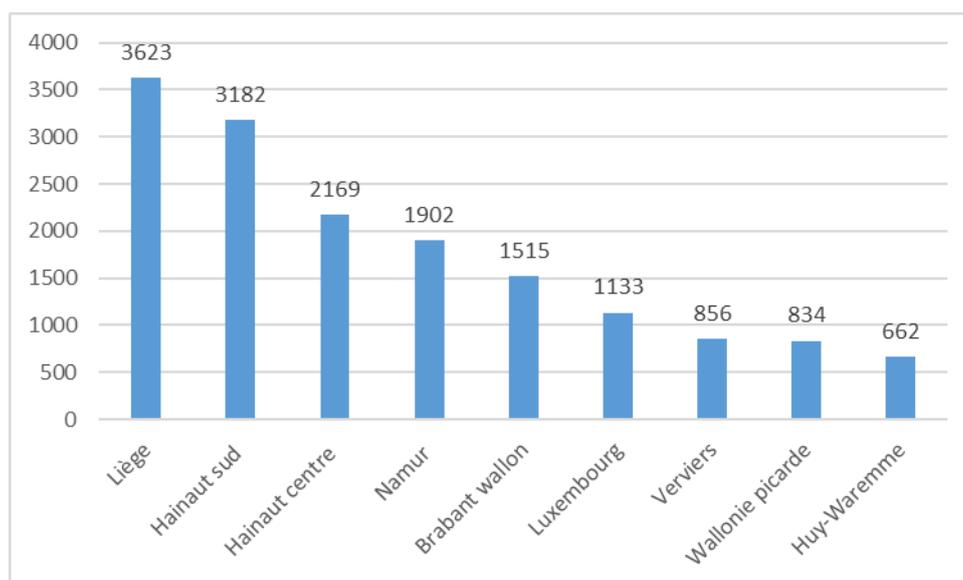
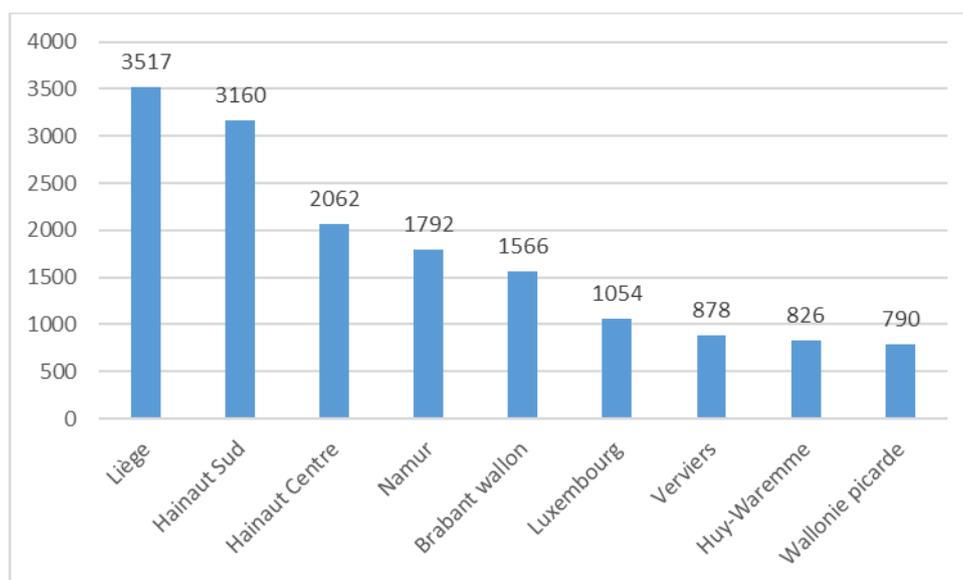


Figure 8. Distribution du nombre de stagiaires par bassin EFE en 2016



La distribution du volume des heures réalisées au sein de chacun des bassins est relativement stable entre 2010 et 2017 (cf. figure 9). En ce qui concerne la répartition du pourcentage de stagiaires par bassin en 2016 et 2017 (cf. figure 10), on constate également une stabilité générale avec une distribution de stagiaires qui varie de maximum 0.5% entre 2016 et 2017, sauf à Huy-Waremme où il y a une diminution de stagiaires de 0.9%.

Figure 9. Distribution du pourcentage d'heures réalisées par bassin EFE de 2010 à 2017

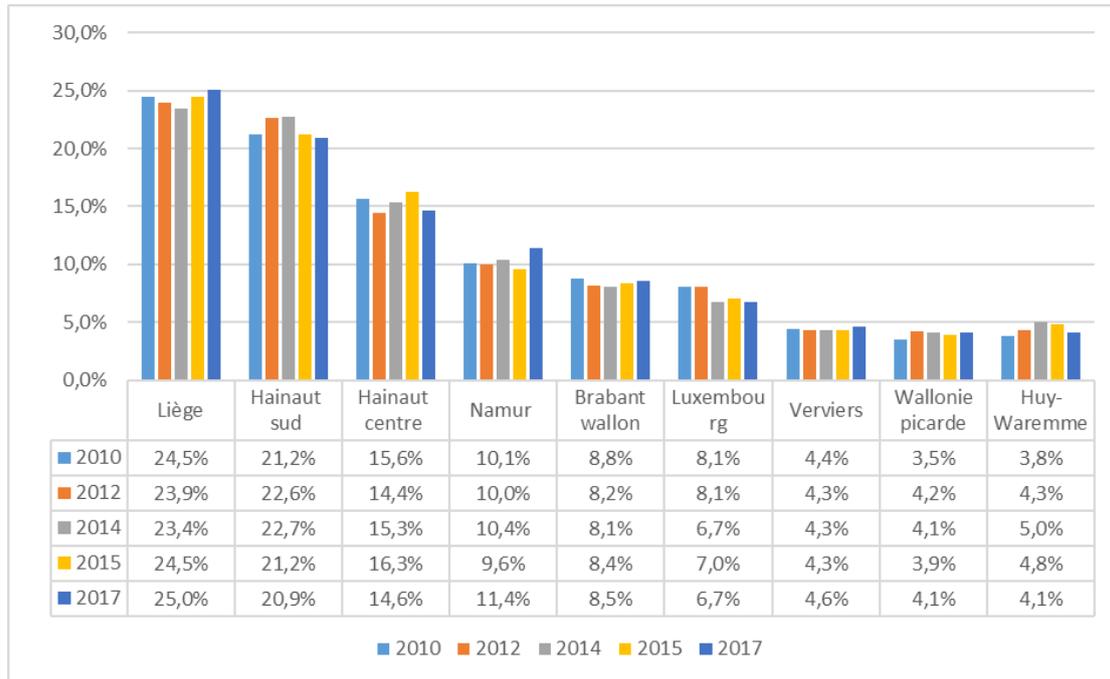
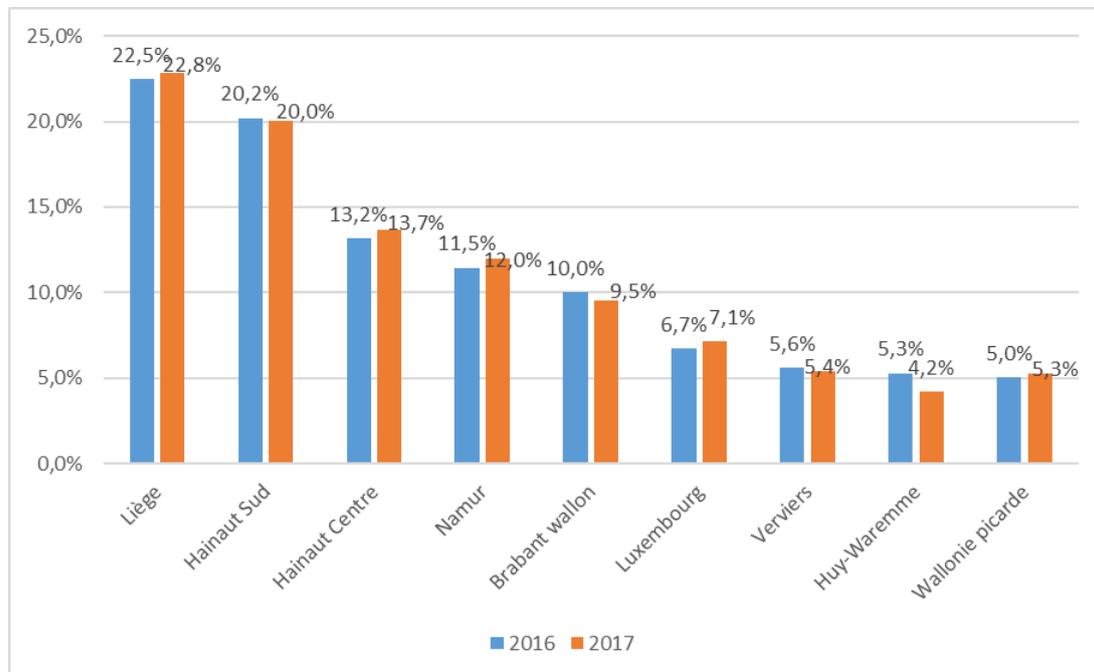


Figure 10. Distribution du pourcentage de stagiaires par bassin EFE en 2016 et 2017



2. PROFIL DES STAGIAIRES EN FORMATION

2.1. Âge des stagiaires

L'âge moyen des stagiaires à l'entrée en formation augmente d'année en année. En 2015, l'âge moyen des stagiaires était de près de 34 ans, en 2016 il est passé à 34 ans ½ et en 2017 il atteignait 36 ans. En observant la ventilation par âge (figure 11), on peut noter que la distribution est presque identique à celle observée les années antérieures pour les 3 catégories d'âge de 25 à 49 ans. En 2017, les stagiaires de moins de 30 ans et ceux de plus de 40 ans représentaient chacun plus de 30% de la population de stagiaires. Les 30-39 ans représentent quant à eux environ 29% des stagiaires.

Bien qu'il s'agisse de la tranche d'âge la moins représentée parmi les stagiaires, la seule tranche d'âge en nette progression tant en termes relatifs qu'absolus est celle des plus de 50 ans et plus avec 80% d'augmentation par rapport à 2014 (8% en 2014 et 14.4% en 2017). Cette évolution est sans doute attribuable à plusieurs facteurs démographiques et économiques, mais aussi à des changements législatifs qui ont eu un impact direct sur les obligations en matière de disponibilité sur le marché de l'emploi de cette tranche d'âge. En effet, cette progression est à mettre en parallèle avec les conditions d'octroi plus strictes des dispenses de recherche active d'emploi sur la base de l'âge ou du passé professionnel. Mais aussi à la mise en place de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi qui, depuis le 1^{er} janvier 2015, n'est plus soumise à une limite d'âge et est donc applicable jusqu'à l'âge de la pension¹⁷.

Les stagiaires de moins de 25 ans représentent une proportion de plus en plus réduite des stagiaires. Cette diminution s'accroît fortement entre 2016 et 2017 où on passe de 20.2% de stagiaires de moins de 25 ans en 2016 à 16.1% en 2017 (soit une diminution de plus de 20%). Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour expliquer cette tendance générale à la diminution. Premièrement, de manière générale, la proportion des jeunes est en baisse dans la population wallonne¹⁸. Deuxièmement, on observe une entrée des jeunes dans la population active de plus en plus différée suite à l'allongement de la durée des études¹⁹. Troisièmement, le fait que les allocations d'insertion pour les jeunes soient limitées à trois ans exclut *de facto* un grand nombre de jeunes du Forem qui disparaissent alors souvent des radars²⁰. Par ailleurs, un autre élément qui peut être mis en avant et qui vient renforcer les trois hypothèses explicatives précédentes est que de nombreux dispositifs principalement de l'Union européenne (FSE, Garantie Jeunesse, Initiative pour l'emploi des jeunes, etc.) ainsi que des appels à projets ciblent spécifiquement l'intégration des jeunes NEETS (ni en formation, ni aux études, ni employés) sur le marché de l'emploi, qui se forment alors prioritairement via ces canaux. De manière générale, la diminution de la proportion des stagiaires de moins de 25

¹⁷ Forem : Veille, Analyse et Prospective du marché de l'emploi (AMEF). *Marché de l'emploi en 2018 : tendances et conjoncture en Wallonie*.

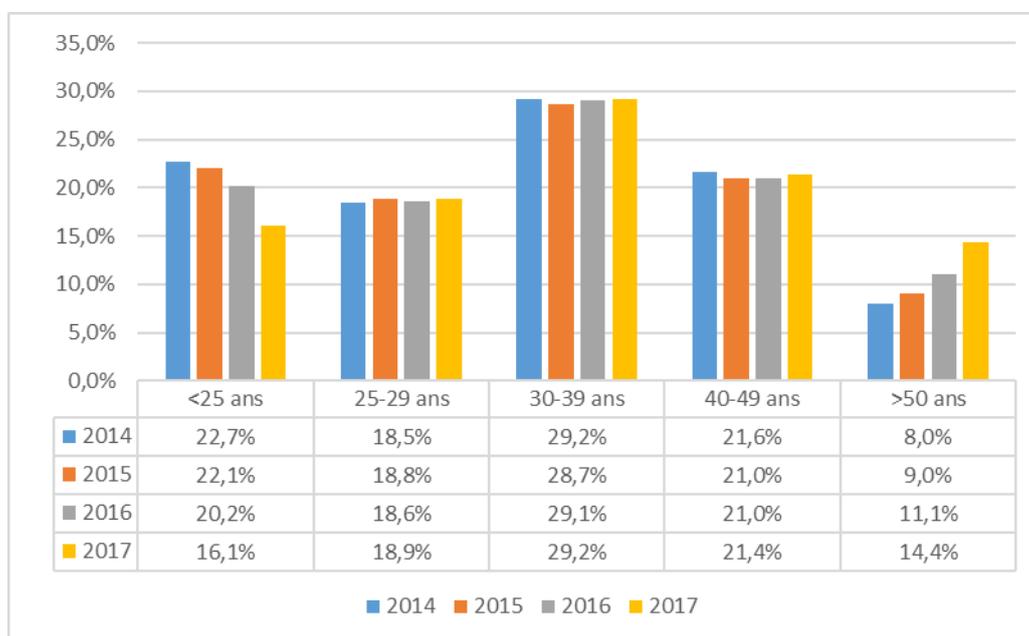
¹⁸ https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?indicateur_id=244300&ordre=4

¹⁹ Forem : Veille, Analyse et Prospective du marché de l'emploi (AMEF). *Insertion au travail des jeunes wallons inscrits comme demandeurs d'emploi pour la première fois en 2017*. Août 2018.

²⁰ ONEM. *Impact de la limitation du droit aux allocations d'insertion*. Juin 2017.

ans et l'augmentation de celle des plus de 50 ans dans les CISP suit la tendance observée parmi les demandeurs d'emploi inoccupés en Région wallonne²¹.

Figure 11. Distribution du pourcentage de stagiaires selon les catégories d'âge de 2014 à 2017



Si l'on analyse la distribution des différentes classes d'âge au sein des familles de filières en 2017 (tableau 9), on constate que certaines d'entre elles regroupent proportionnellement plus de jeunes que d'autres. Ainsi on retrouve 29.1% de jeunes de moins de 25 ans dans la famille de filières « commerce, vente et grande distribution » alors que la proportion de cette classe d'âge dans l'ensemble des centres est de 16.1%. Les familles de filières « installation et maintenance » ainsi que « spectacle » rassemblent elles aussi un public plus jeune avec chacune 29.3% de stagiaires âgé de moins de 25 ans. Parallèlement, les plus de 50 ans sont proportionnellement moins nombreux au sein de ces trois filières. C'est particulièrement le cas dans la famille de filières « spectacle » où ils ne constituent que 7.1% de l'effectif (alors qu'ils sont présents en moyenne à hauteur 14.4% dans l'ensemble des filières). Par ailleurs, les filières « formation de base », « orientation professionnelle » et « support à l'entreprise » réunissent un public plus âgé que les autres filières avec respectivement 16.4%, 16.1% et 18.5% de stagiaires de plus de 50 ans.

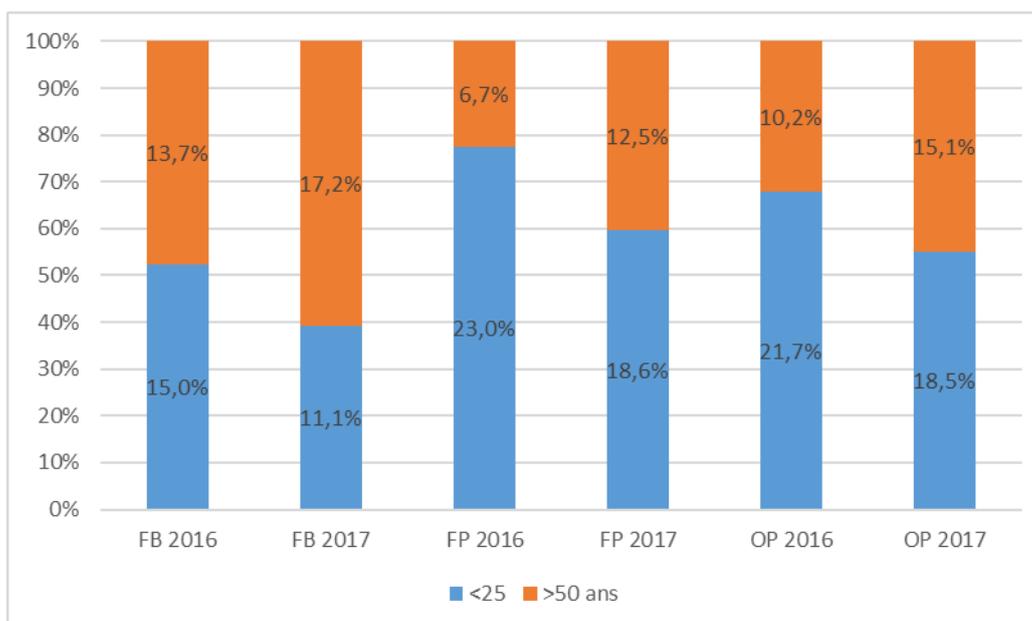
²¹ Forem : Veille, Analyse et Prospective du marché de l'emploi (AMEF). *Marché de l'emploi en 2017*.

Tableau 9. Distribution des catégories d'âge des stagiaires selon 3 familles de filière en 2017

	<25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	<50 ans	Total
Commerce, vente et grande distribution	29.1% (197)	22.9% (155)	22% (149)	18% (122)	8.1% (55)	100% (678)
Installation et maintenance	39.3% (22)	25.3% (19)	28% (21)	9.3% (7)	8% (6)	100% (75)
Spectacle	29.3% (41)	21.4% (30)	18.6% (26)	23.6% (33)	7.1% (10)	100% (140)

L'histogramme empilé 100% (voir figure 12 ci-dessous) permet de comparer le pourcentage de contribution de chaque valeur. L'analyse de la distribution des stagiaires de moins de 25 ans et de plus de 50 ans par catégorie de filières en 2016 et 2017 permet de voir d'une part que la proportion des jeunes de moins de 25 ans a diminué dans les 3 catégories de filières de manière relativement uniforme entre 2016 et 2017 et, d'autre part, que la proportion des plus de 50 ans a augmenté dans les 3 catégories de filières mais plus fortement dans les formations professionnalisantes où elle a quasi doublé (elle passe de 6.7% en 2016 à 12.5% en 2017).

Figure 12. Distribution de la proportion de stagiaires de moins de 25 ans et de plus de 50 ans selon les catégories de filières



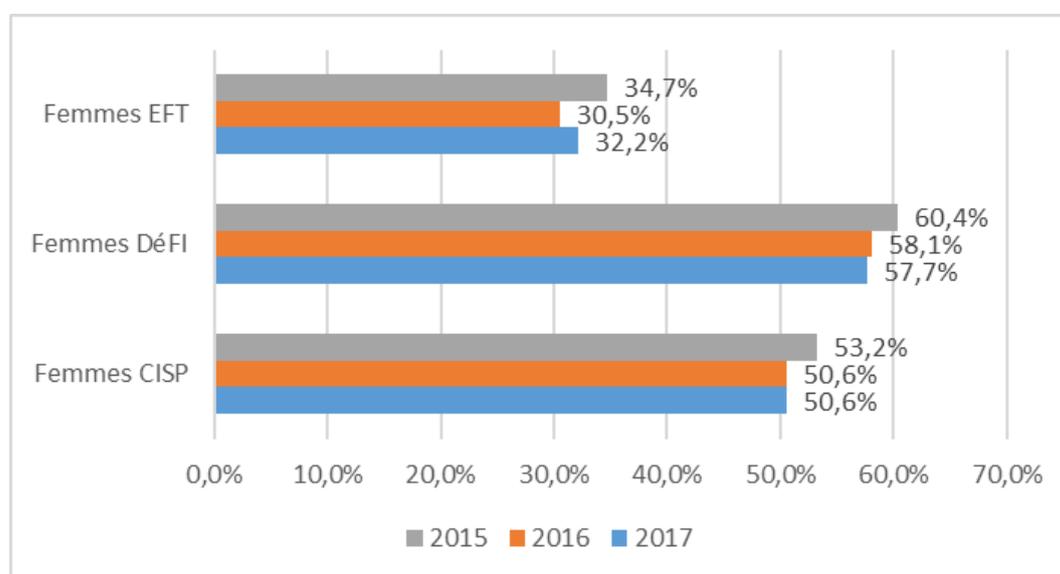
2.2. Genre des stagiaires

La distribution des stagiaires par genre, en 2017, confirme les tendances observées les années précédentes. En effet, si les femmes restent majoritaires dans le public des DéFI, la proportion d'hommes augmente au fil des années (passant de 37% en 2010 à 39.6% en 2015 pour atteindre 42.3% en 2017). Au niveau des EFT, ce rapport s'inverse avec une population composée d'une majorité d'hommes (67.8 %). Pour l'ensemble du secteur, on atteint presque la parité entre hommes et femmes avec 50.6% de femmes pour 49.4% d'hommes.

Tableau 10. Pourcentage des stagiaires femmes et hommes selon le type de CISP en 2017

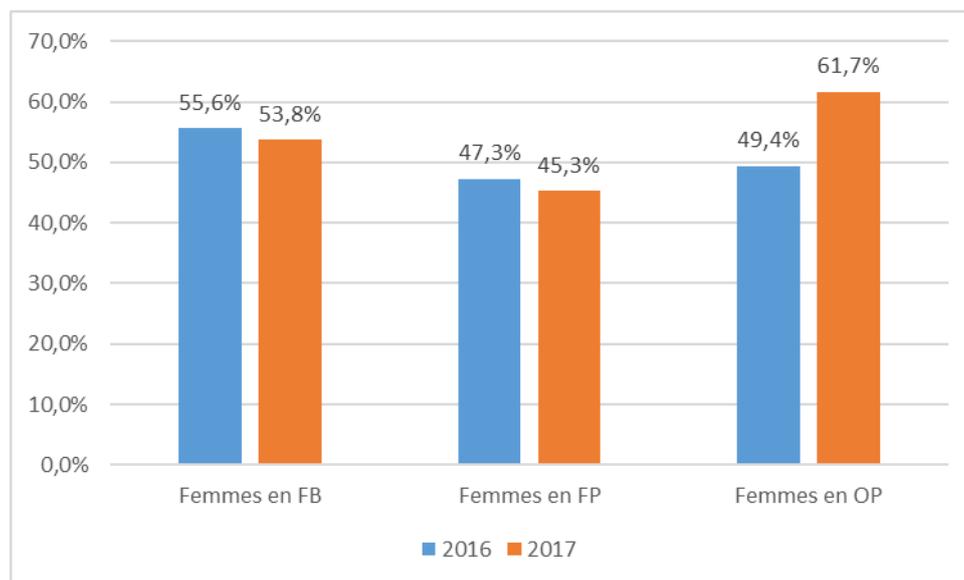
DéFI		EFT		CISP total	
Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
57.7%	42.3%	32.2%	67.8%	50.6%	49.4%

Figure 13. Distribution des stagiaires femmes en DéFI et en EFT entre 2015 et 2017



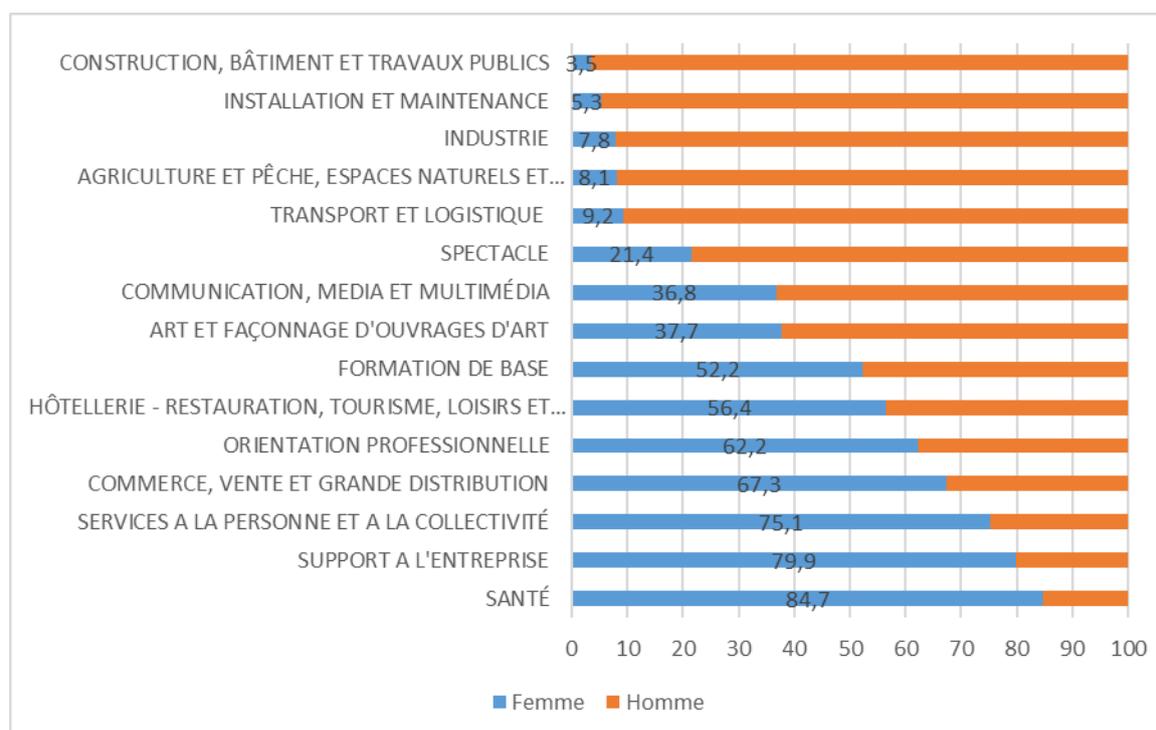
Si l'on se penche sur la proportion de femmes par catégorie de filières de formation, on observe qu'elles sont majoritairement présentes en 2016 et en 2017 dans les formations de base. On constate aussi que leur proportion augmente assez fortement entre 2016 et 2017 dans la filière orientation professionnelle : on passe de 49.4% de femmes dans cette catégorie de filières en 2016 à 61.7% en 2017. Les formations professionnalisantes attirent une proportion un peu moins élevée de femmes que d'hommes.

Figure 14. Distribution des stagiaires femmes par catégorie de filières en 2016 et 2017



La distribution du genre des stagiaires par famille de filières en 2017 suit largement la distribution homme/femme par secteur d'activités de la population active sur le marché de l'emploi en Wallonie. En effet, les femmes sont majoritairement présentes dans les filières métiers liées à la « santé » (84.7%) et aux « services à la personne et à la collectivité » (75.1%) ainsi qu'au « support à l'entreprise » (79.9%). Les hommes sont quant à eux majoritaires dans les filières métiers de la « construction, bâtiments et travaux publics » (96.5%), de l'« installation et maintenance » (94,7%) et de l'« industrie » (92.2%).

Figure 15. Répartition des stagiaires hommes/femmes (en %) par famille de filières en 2017



2.3. Niveau de diplôme des stagiaires

La mission des CISP est de former un public éloigné de l'emploi notamment pour des raisons de diplôme. En effet, un des critères principaux d'éligibilité des stagiaires est qu'ils doivent être inscrits en tant que demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) et disposer au maximum du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD) ou d'un titre équivalent. Selon les statistiques 2018 du Forem²², en Wallonie près de 50% des demandeurs d'emploi sont peu diplômés et sont donc en difficulté d'insertion ou de réinsertion car ils n'ont pas les compétences demandées pour les postes disponibles sur le marché de l'emploi ou que le niveau d'exigence des employeurs est trop élevé. Selon une étude de l'IWEPS²³, le taux de chômage des peu diplômés est près de quatre fois plus élevé que celui des diplômés de l'enseignement supérieur. Toujours selon la même étude, en 2015, le taux de chômage moyen des titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur s'élevait à 19.1%, à 11.1% pour les diplômés de l'enseignement secondaire et 5 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En outre, les emplois des peu diplômés sont plus soumis aux fluctuations conjoncturelles et se caractérisent donc par une plus grande instabilité.

Comme le montre la figure 16 ci-dessous, on retrouve dans la structure du public des CISP en 2017 une forte proportion (70.1%) de stagiaires disposant au maximum du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD). 21.6% des stagiaires n'ont pas de diplôme, 24% disposent du CEB et 24.5% sont titulaires du CESDD. Les stagiaires ayant obtenu leur certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) constituent 10.9% des bénéficiaires et seul 1.1% d'entre eux peuvent se prévaloir d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Enfin, une proportion importante de stagiaires (17.2%) dispose d'un diplôme qui n'est pas reconnu en Belgique²⁴. De nombreux stagiaires sont en effet confrontés de grandes difficultés en ce qui concerne l'obtention en Fédération Wallonie-Bruxelles d'une équivalence de leur diplôme étranger.

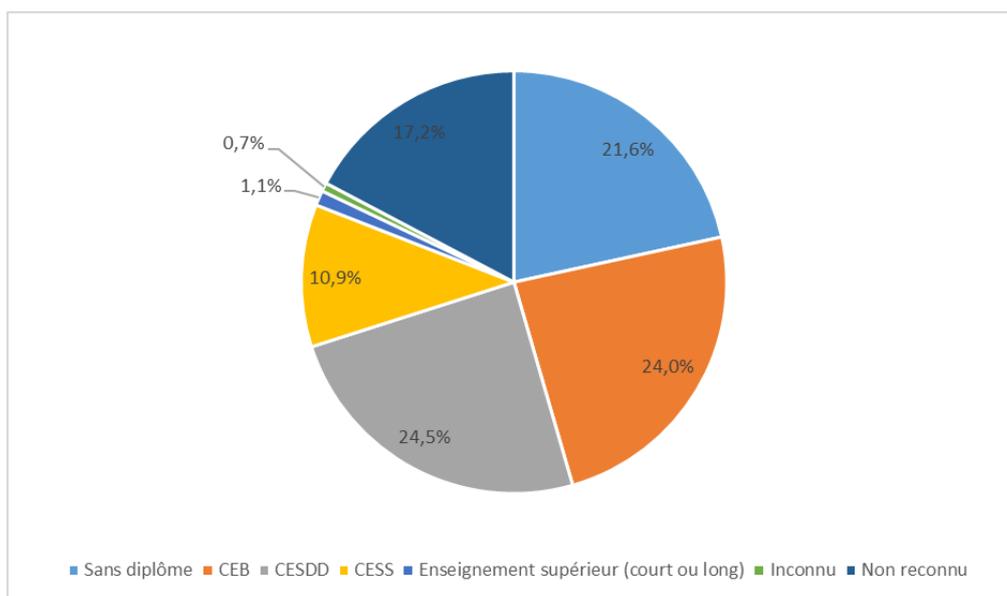
²² Forem : Veille, Analyse et Prospective du marché de l'emploi (AMEF), « Situation du marché de l'emploi wallon : statistiques mensuelles », octobre 2018.

²³ Patricia Vendramin et Béatrice Van Haepelen, Du chômage aux chômeurs, Dynamiques régionales, Revue interdisciplinaire de l'IWEPS, n° 4 automne 2016.

²⁴ Les diplômes non reconnus sont des diplômes obtenus à l'étranger qui ne sont pas reconnus en Belgique, c'est-à-dire pour lesquels il n'y a pas d'équivalence de diplôme.

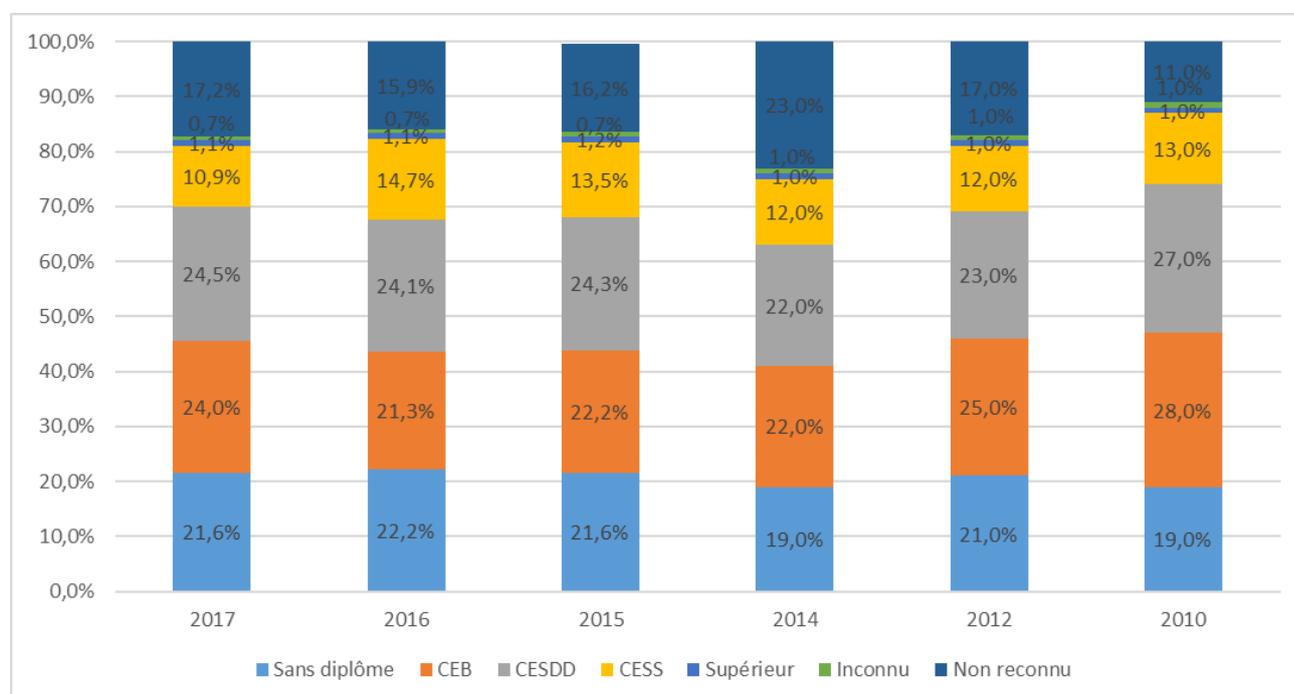
La catégorie « inconnu » fait référence aux stagiaires pour lesquels aucune catégorie de diplôme n'a été mentionnée dans le rapport d'activités.

Figure 16. Répartition des stagiaires selon leur niveau de diplôme en 2017



Il est difficile d'identifier une tendance générale concernant la répartition des stagiaires selon leur niveau de diplôme sur l'ensemble de la période prise en compte (2010 à 2017). La proportion des stagiaires qui détient un diplôme du CESS est de 10,9%, ce qui constitue le niveau le plus bas depuis 2010.

Figure 17. Répartition des stagiaires selon leur niveau de diplôme de 2010 à 2017

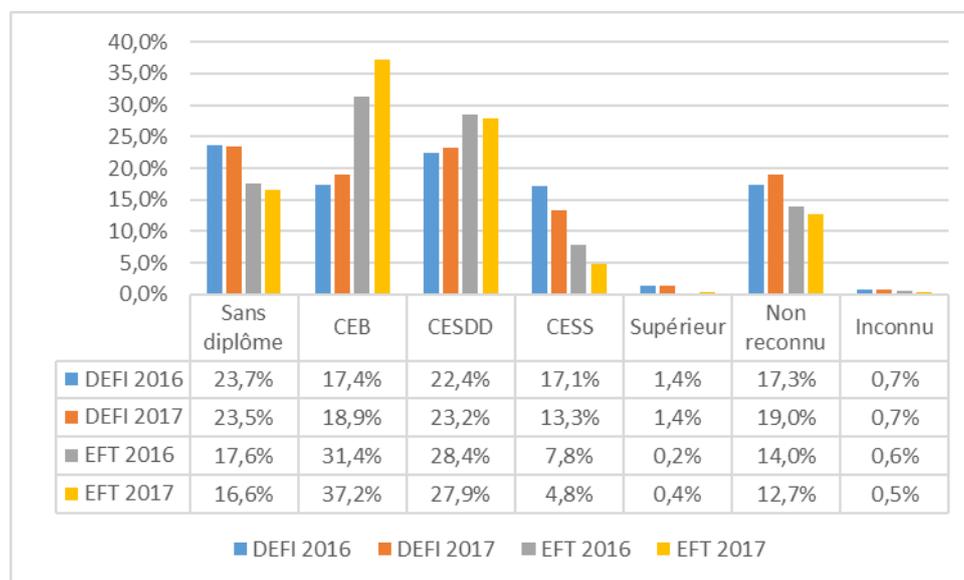


En comparant les niveaux de diplôme entre les EFT et les DéFI en 2016 et 2017 (cf. figure 18), on peut constater que les EFT accueillent de manière générale un public moins diplômé. En 2017, 53.8% des stagiaires des EFT ont au maximum le certificat d'études de base (CEB). En DéFI, cette proportion s'élève à 42.4%. Les titulaires du CESS sont 13.3% dans les DéFI pour 4.8% dans les EFT. Une explication au fait qu'on retrouve principalement des personnes peu diplômées (i.e. maximum CESDD) dans les EFT est que, jusqu'en juillet 2017, les personnes titulaires du CESS (ou d'un diplôme supérieur) qui souhaitent entrer en formation en EFT se voyaient refuser la dispense de recherche active d'emploi et de disponibilité sur le marché de l'emploi. Ils couraient ainsi le risque de perte ou de dégressivité de leurs allocations de chômage, ce qui les conduisait bien souvent à ne pas postuler pour les filières EFT²⁵.

Par ailleurs, les stagiaires ayant un diplôme non reconnu sont davantage représentés dans les DéFI (19%) que dans les EFT (12.7%). La présence importante de stagiaires avec un diplôme non reconnu et de stagiaires sans diplôme dans les DéFI s'explique par le fait que les formations de base (alphabétisation, français langue étrangère, remise à niveau, etc.) qui accueillent majoritairement ce type de public sont des formations dispensées dans les DéFI (cf. figure 19).

En ce qui concerne l'évolution entre 2016 et 2017, on peut constater l'augmentation du pourcentage de détenteurs du CEB dans les EFT (+5.8%) ainsi que la diminution des stagiaires ayant obtenus le CESS tant dans les DéFI que dans les EFT (-3.5% environ).

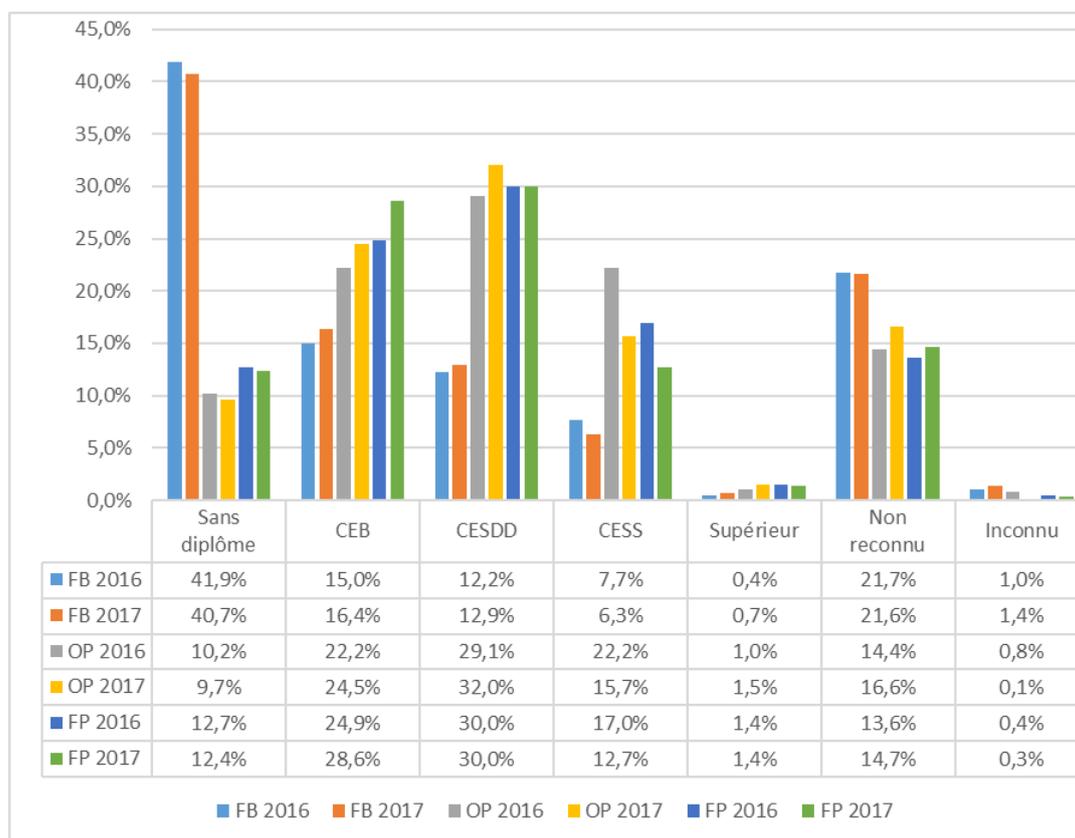
Figure 18. Répartition des stagiaires en EFT et DéFI selon leur niveau de diplôme en 2016 et 2017



²⁵ La Circulaire ministérielle du 24 juillet 2017 interprétative de l'article 94, §§ 1er, 4 et 6, de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage précise que tous les stagiaires des CISP (donc y compris des EFT) qui disposent du CESS pourront bénéficier, comme les stagiaires, de la dispense de disponibilité sur le marché de l'emploi s'ils sont inscrits comme DE depuis au moins 6 mois.

Comme expliqué ci-dessus, on observe sur la figure 19 que les stagiaires qui n'ont pas de diplôme ainsi que ceux qui n'ont pas de diplôme reconnu se retrouvent principalement dans les formations de base. Les détenteurs du CEB et du CESDD suivent quant à eux majoritairement des formations professionnalisantes et d'orientation professionnelle. Les stagiaires ayant le CESS s'inscrivent principalement dans des filières d'orientation professionnelle et, dans une moindre mesure, dans des formations professionnalisantes.

Figure 19. Répartition des stagiaires selon leur niveau de diplôme dans les catégories de filières en 2016 et 2017



2.4. Statut des stagiaires à l'entrée en formation

Jusqu'en 2015, les stagiaires étaient répertoriés selon 3 statuts : chômeur complet indemnisé (CCI), demandeur d'emploi inoccupé hors CCI et bénéficiaire des allocations du CPAS. En 2015, les chômeurs complets indemnisés constituaient le public le plus représenté au sein des centres (48.9%), les personnes bénéficiaires des allocations du CPAS représentaient 24.1% et les demandeurs d'emploi inoccupés hors CCI 23.2%. Il est intéressant de se pencher sur l'évolution temporelle de la proportion des stagiaires relevant de l'aide sociale. En effet, si l'on remonte à 2008, la part de ces derniers était de 17% (19% en 2010 ; 22% en 2014 ; 24.1% en 2015). L'augmentation graduelle de la proportion de ces stagiaires est interpellante et nous posons l'hypothèse d'un lien avec l'activation du comportement de recherche d'emploi qui a mené à plus de 48 000 exclusions définitives du chômage ces 10 dernières années ; les personnes exclues des allocations de chômage se retrouvent avec seule perspective l'assistance des CPAS²⁶.

En 2016, les catégories de statut ont été modifiées dans l'annexe 3 du rapport d'activités CISP pour les faire davantage correspondre aux catégories de statut des stagiaires reprises dans le décret du 10 juillet 2013. En 2017, année d'entrée en vigueur de nouveau décret CISP, les catégories de statut ont été à nouveau mises à jour pour le rapport d'activités de 2017 afin de les faire totalement concorder cette fois aux nouveaux critères d'éligibilité des stagiaires CISP visés aux articles 5 et 6 du décret de 2013.

Désormais, chaque stagiaire doit être catégorisé par un seul statut lors de son entrée en formation alors que sa situation peut recouvrir en fait plusieurs critères d'éligibilité. Par exemple, un stagiaire peut à la fois être DEI pendant au moins 18 mois au cours des 24 mois qui précèdent son entrée en formation, tout en ayant un CESDD et en étant de nationalité étrangère... Le CISP, ayant comme unique possibilité de choisir un seul statut pour le stagiaire qui entre en formation, sélectionne bien souvent la première catégorie qui est DEI avec au maximum un diplôme CESS²⁷ ; or, ce stagiaire recouvre en réalité certainement d'autres critères.

²⁶ ONEM, *ONEM 2017 : indicateurs du marché du travail et évolution des allocations*, Rapport annuel 2017.

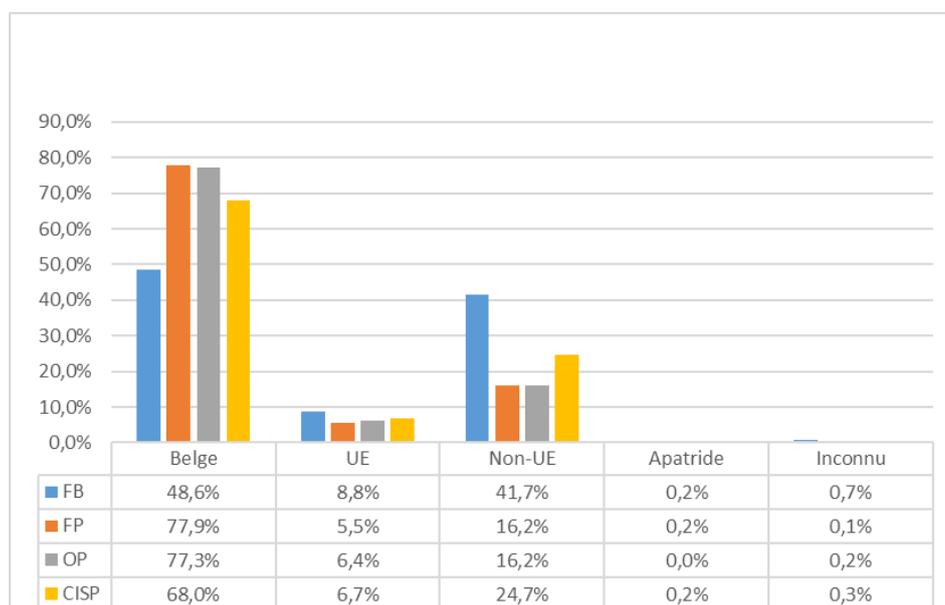
²⁷ Les stagiaires catégorisés comme « DEI avec au maximum le CESS » représentaient 64.9% du total des stagiaires en 2017 et 60.9% en 2016.

2.5. Nationalité des stagiaires

Sur le plan de la nationalité des stagiaires, 68% sont belges, 24.7% sont étrangers hors Union européenne et 6.7% étaient ressortissants d'un pays de l'Union européenne en 2017. Si on compare ces chiffres avec ceux de la population en Région wallonne en 2017 où il y a 9.9% de ressortissants non-belges dont environ 75% sont originaires de l'UE²⁸, on constate que les non-nationaux et spécifiquement les étrangers hors UE sont surreprésentés dans le public des CISP.

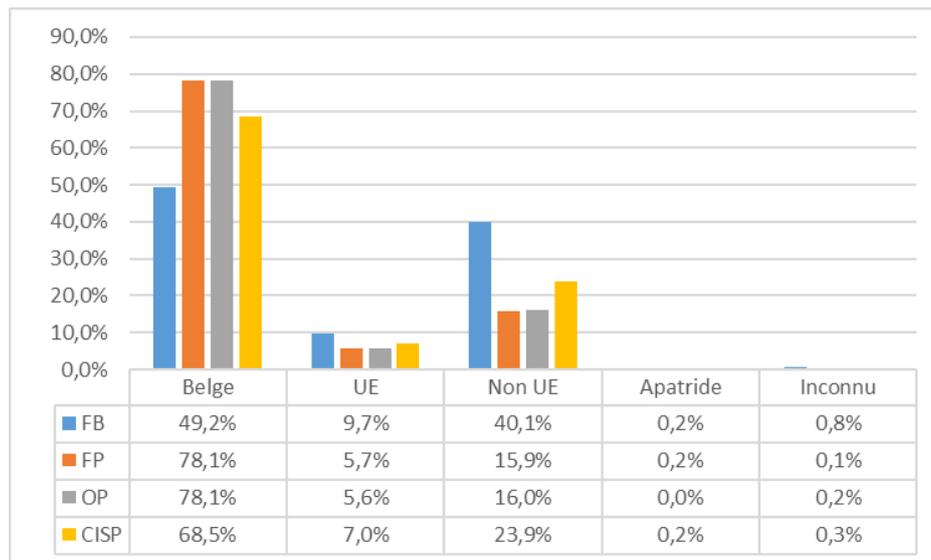
La proportion la plus élevée de ressortissants non-nationaux se trouve au sein de la catégorie formation de base (qui inclut notamment les formations de français langue étrangère, d'alphabétisation et de remise à niveau). Si on additionne la proportion des ressortissants de l'UE à celle des ressortissants de pays tiers, on arrive à une part plus importante de stagiaires non-belges dans les formations de base que de stagiaires qui ont la nationalité belge (50.5% de non-Belges contre 48.6% de Belges). La distribution des catégories de nationalité est relativement similaire dans les formations professionnalisantes et en orientation professionnelle avec environ 77% de Belges, 6% d'Européens et 16% de non-Européens. En ce qui concerne les formations professionnalisantes, les ressortissants non-belges sont principalement présents dans les filières « services à la personne et à la collectivité » ainsi que dans les filières « bâtiment et construction ». On retrouve en 2014, 2015 et 2016 une distribution quasiment identique à celle observée en 2017 (voir figure 21 pour les chiffres de 2016).

Figure 20. Répartition des stagiaires selon leur catégorie de nationalité et la catégorie de filière en 2017



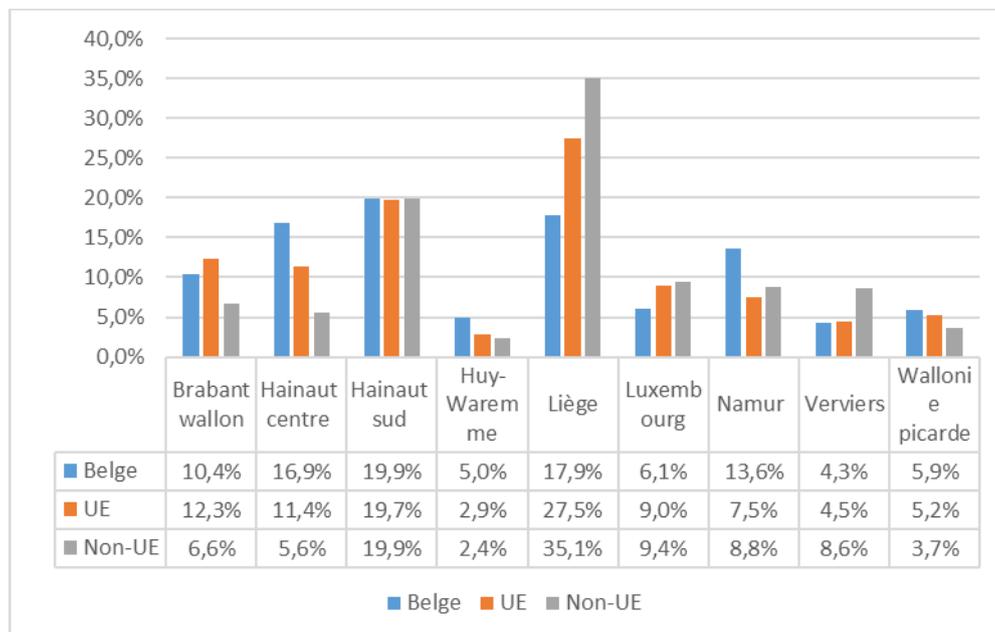
²⁸ IWEPS. Les chiffres-clés de la Wallonie. Edition 2017.

Figure 21. Répartition des stagiaires selon leur catégorie de nationalité et la catégorie de filière en 2016



La distribution par bassin (figure 22 ci-dessous) montre que les ressortissants non-belges (européens et surtout extra-européens) sont très présents dans le bassin de Liège : 62.6% des stagiaires non-belges se forment dans le bassin de Liège. Dans le bassin du Hainaut sud, on observe une répartition quasi égale des catégories de nationalité des stagiaires : on y retrouve presque 20% des stagiaires Belges, 20% des stagiaires non-UE et 20% des stagiaires de l'UE. On peut également souligner la présence importante des ressortissants extra-européens dans le bassin de Verviers où 8.6% de ces derniers se forment dans les CISP alors que c'est le cas pour seulement 4.3% des stagiaires belges.

Figure 22. Répartition des stagiaires selon leur catégorie de nationalité et le bassin EFE en 2017

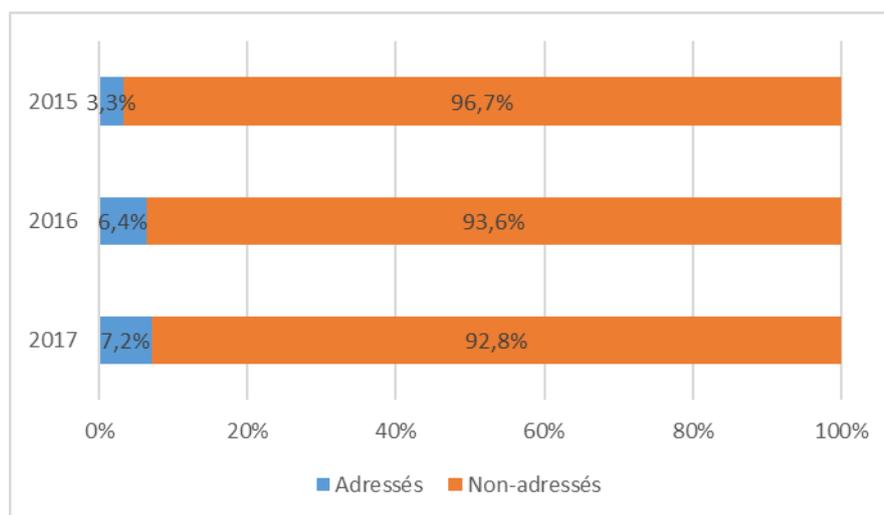


2.6. Adressage des stagiaires

Afin de pouvoir suivre le parcours de chaque demandeur d'emploi, le décret accompagnement individualisé instaure un contrat de coopération entre une série d'acteurs de formation – dont les CISP – et le Forem. Ce contrat définit le processus d'adressage qui peut consister, après avoir défini le besoin en formation lors d'un entretien d'orientation entre le demandeur d'emploi et son conseiller référent Forem, à envoyer le demandeur d'emploi dans un CISP pour assister à une séance d'information relative à une formation déterminée. Depuis 2015, les CISP doivent renseigner dans l'annexe 3 dans leur rapport d'activités (voir annexe de ce rapport) si leurs stagiaires ont été adressés ou non par le Forem dans leur centre.

La figure 23 montre que même si les centres déclarent de plus en plus de stagiaires qui ont été adressés par le Forem (on passe de 3.3% en 2015 à 7.2% en 2017), le taux d'adressage vers les CISP reste assez faible de manière générale. Cependant, ces chiffres doivent être interprétés avec précaution car, en 2015 et 2016, les données manquantes (non-réponses) étaient élevées²⁹. Les pourcentages de la figure ci-dessous ont été calculés uniquement sur base des réponses.

Figure 23. Répartition du pourcentage de stagiaires adressés ou non par le Forem entre 2015 et 2017



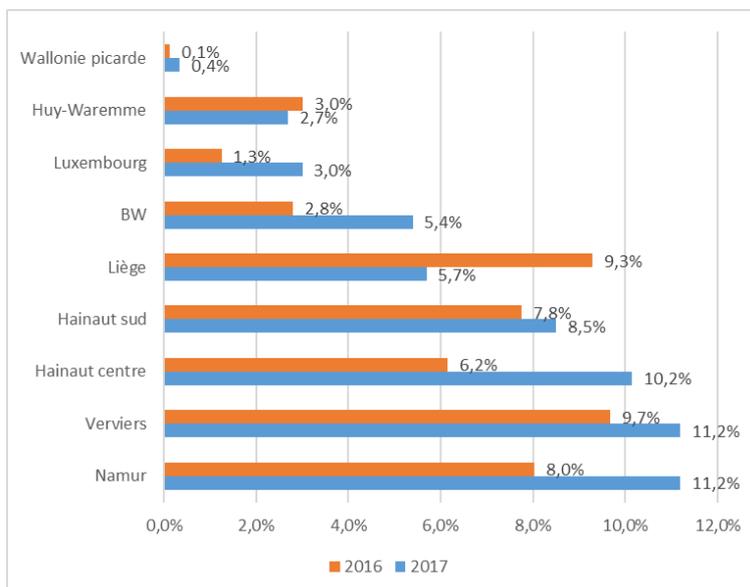
En ce qui concerne le taux d'adressage des stagiaires des CISP dans les différents bassins (voir figure 24 ci-dessous), on constate que les bassins de Namur, de Verviers et du Hainaut centre sont les bassins où on retrouve les taux les plus élevés de stagiaires adressés (en moyenne 9.4% de stagiaires adressés dans ces bassins en 2016 et 2017). Par ailleurs, en Wallonie picarde³⁰, à Huy-Waremme et au Luxembourg, les taux d'adressage sont très faibles, ils oscillent entre 0.1 et 3%. On peut également observer que la proportion de stagiaires adressés a augmenté dans tous les bassins entre 2016 et 2017 sauf dans la province de Liège où elle a diminué. En effet, le taux d'adressage a chuté de presque 40% dans le bassin de

²⁹ En 2015 : 3413 non-réponses sur 16.151 (i.e. taux de non-réponse de 21.1%). En 2016 : 1070 non-réponses sur 15.645 (i.e. taux de non-réponse de 6.8%). En 2017 : 73 non-réponses sur 15.876 (i.e. taux de non-réponse de 0.5%). On peut supposer que le taux de non-réponse diminue suite au suivi qui a été fait par l'Administration.

³⁰ Les CISP de Wallonie picarde n'ont pas signé de contrat de coopération avec le Forem, ce qui pourrait contribuer à expliquer le faible taux d'adressage dans ce bassin.

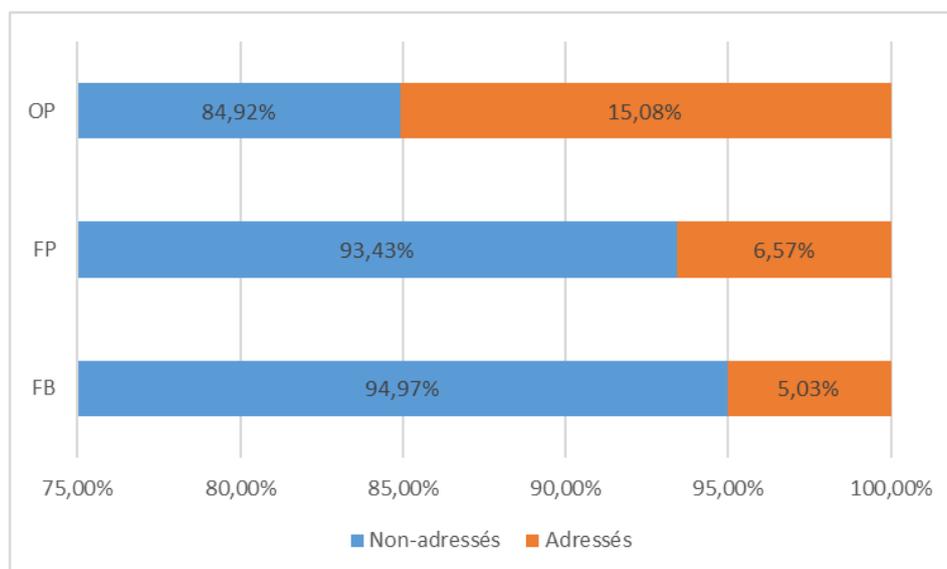
Liège entre 2016 et 2017 (il est passé de 9.3% à 5.7%) ainsi que, dans une moindre mesure, dans le bassin de Huy-Waremme où ce taux a diminué de 10%.

Figure 24. Distribution des stagiaires adressés par le Forem par bassin EFE en 2016 et 2017



La distribution du taux d'adressage des stagiaires selon la catégorie de filière montre que les demandeurs d'emploi sont deux à trois fois plus adressés par le Forem vers les formations en orientation professionnelles dispensées par les CISP que vers les formations de base et les formations professionnalisantes. L'adressage prédominant des demandeurs d'emploi vers les filières en orientation professionnelle peut potentiellement être expliqué par deux phénomènes. D'une part, par le fait que ces formations sont en moyenne plus courtes que les autres types de formations et dès lors privilégiées par le conseiller référent pour une insertion plus rapide. D'autre part, par le fait que le Forem organise principalement des formations en lien direct avec un métier où les demandeurs d'emploi sont orientés prioritairement.

Figure 25. Distribution des stagiaires adressés par le Forem selon la catégorie de filière en 2017



2.7. Stages pendant la formation

Les CISP peuvent prévoir, dans le programme d'une filière, l'organisation de deux types de stages : un stage dit « d'acculturation » (maximum 90 heures par stage) visant la découverte d'un métier, d'un poste de travail, d'une culture d'entreprise, dans le but de préciser le projet de formation professionnelle, et, un stage dit « de formation professionnelle » (maximum 520 heures par stage) visant l'exercice de compétences acquises au sein de la filière de formation. Depuis 2017, les centres doivent indiquer dans leur rapport d'activités annuel des informations concernant le nombre de stages et le nombre de stagiaires qui ont suivi un stage. 4.985 stagiaires sur 15.876 (i.e. 31.4%) ont suivi un stage d'acculturation ou de formation professionnelle³¹ en 2017. En moyenne, les stagiaires suivent plus de stages en DéFI qu'en EFT (33.5% contre 26%). Au niveau de la répartition du type de stages, on constate que les stages d'acculturation sont un peu plus nombreux que les stages de formation professionnelle (52.6% contre 47.4%). Par ailleurs, 82.8% des stages d'acculturation et 67.9% des stages de formation professionnelle sont suivis par des stagiaires en DéFI.

Tableau 11. Nombre de stages et nombre de stagiaires ayant suivi un stage en DéFI et en EFT en 2017

	Nombre de stages d'acculturation	Nombre de stages de formation professionnelle	Nombre total de stages	Nombre de stagiaires ayant suivi un stage	% stagiaires ayant suivi un stage
DéFI	3.293	2.430	5.723	3.843	33.5%
EFT	684	1.147	1.831	1.142	26%
Total CISP	3.977	3.577	7.554	4.985	31.4%

³¹ Les données dont nous disposons ne nous permettent pas de distinguer le nombre de stagiaires qui ont suivi un stage d'acculturation de ceux qui ont suivi un stage de formation professionnelle.

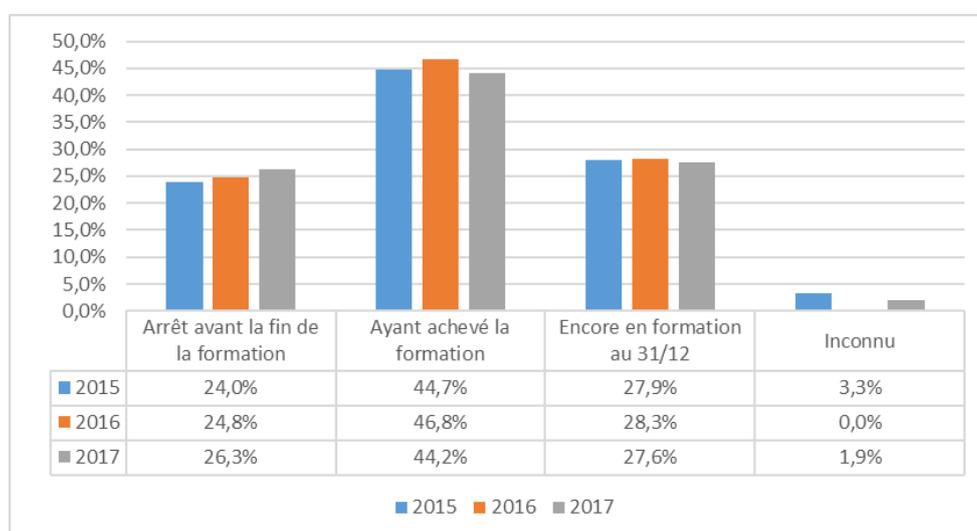
3. TYPES ET MOTIFS DE SORTIE DE FORMATION

Pour rappel, l'analyse – en l'occurrence ici l'analyse des types et des motifs de sortie de formation des stagiaires - se base sur les données déclaratives des centres. Ajoutons qu'en l'absence de moyens spécifiquement alloués au suivi post-formation des stagiaires, la collecte d'informations par les CISP relative au processus d'insertion socioprofessionnelle des stagiaires sortis de formation n'est pas toujours possible. En effet, il est parfois difficile de contacter les stagiaires une fois qu'ils ont quitté la formation. Par ailleurs, il est important de préciser que la mise à l'emploi à l'issue d'une formation ne signifie pas nécessairement une insertion durable sur le marché de l'emploi mais simplement que l'ancien stagiaire occupait un emploi à un instant t après la formation. Parallèlement, un départ de formation sans poursuite d'une autre formation ou sans avoir un emploi ne signifie pas que la personne n'accédera pas l'emploi ou ne reprendra pas une formation dans les semaines qui suivent la reprise de contact. En outre, les modalités de l'annexe 3 du rapport d'activités permettent de connaître les évolutions en termes de formation et d'accès à l'emploi mais un aspect central du travail au sein des CISP, à savoir l'intégration sociale et citoyenne des bénéficiaires, n'est pas prise en compte dans le fichier administratif. Les informations concernant les types et les motifs de sortie de formation doivent donc être interprétées avec prudence.

3.1. Types de sortie de formation

Plus de 44% des stagiaires sont identifiés comme ayant été au terme de la formation (44.6% en 2016 et 44.2% en 2017, ce qui représente 7.018 stagiaires en 2017). On constate une légère augmentation de la proportion de stagiaires qui ont interrompu leur formation: ils étaient 24% à l'avoir interrompue en 2015, 24.8% en 2016 et 26.3% (4.183 stagiaires) en 2017. 28.3% des stagiaires étaient toujours en formation au 31/12/2016 et 27.6% (4.380 stagiaires) au 31/12/2017. Par ailleurs, en 2017, pour 1.9% des apprenants nous avons une date de sortie, mais nous ne savons pas, en l'absence de code de sortie, déterminer si oui ou non ils ont été au terme de la formation ni pour quel motif ils en sont sortis. De manière générale, la répartition des stagiaires selon le type de sortie est relativement stable entre 2015 et 2017.

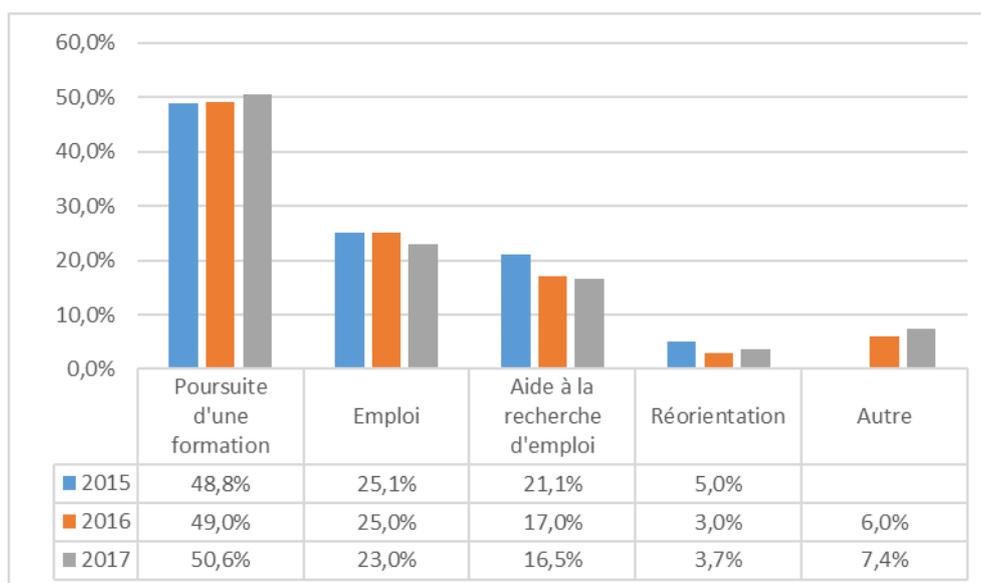
Figure 26. Répartition des stagiaires selon le type de sortie de formation en 2015-2016-2017.



3.2. Motifs de sortie des stagiaires ayant achevé leur formation

En 2017, parmi les 44.2% de stagiaires (7.018 stagiaires) identifiés comme ayant achevé la formation, nous connaissons les suites du parcours pour 63.9% d'entre eux (4.486 stagiaires). En 2016, le nombre de stagiaires ayant achevé leur formation s'élevait à 7.320 (soit 46.8%) et les suites de leurs parcours étaient connues pour 63% d'entre eux (soit 4.611 stagiaires)³². Malgré les efforts consentis pour suivre la trajectoire des stagiaires après leur formation, nous ne disposons pas d'information sur les environs 37% restant. Les chiffres présentés dans la figure 27 ci-dessous portent donc uniquement sur les stagiaires ayant achevé leur formation et pour lesquels nous connaissons les suites du parcours. Parmi ces stagiaires, environ la moitié poursuivent une formation dans le cadre du dispositif du parcours d'insertion. Entre 23% (en 2017) et 25.1% (en 2015) d'entre eux ont décroché un emploi et entre 16.5% (en 2017) et 21.1% (en 2015) ont bénéficié d'une aide à la recherche d'emploi. Il est nécessaire de rappeler qu'il s'agit ici de données récoltées à un instant t qui ne reflètent donc pas nécessairement la situation de l'ensemble des stagiaires ayant achevé leur formation.

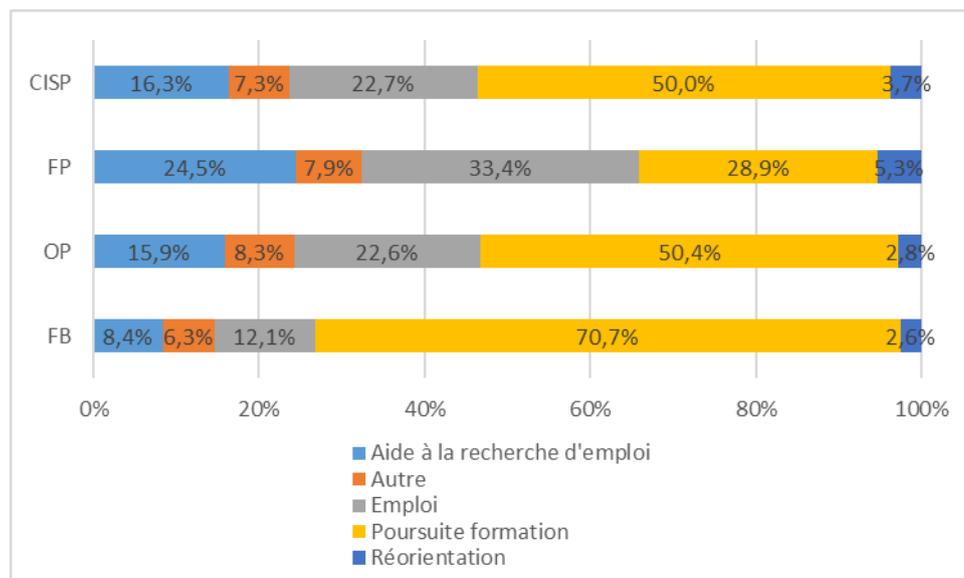
Figure 27. Répartition des stagiaires ayant achevé leur formation selon les motifs de sortie en 2015-2016-2017



³² En 2015, le nombre de stagiaires ayant achevé leur formation était de 7.219 (soit 44.7%) et les suites du parcours étaient connues pour 3.379 d'entre eux.

Si on observe la répartition des motifs de sortie selon la catégorie de filière en 2017 sur le graphique ci-dessous, on s'aperçoit que 33.4% des stagiaires qui ont suivi une formation professionnalisante décrochent un emploi après la formation. Ce pourcentage est inférieur pour les filières formation de base et orientation professionnelle (12.1% en formation de base et 22.6% en orientation professionnelle). Par contre, la proportion de stagiaires qui poursuit une autre formation après la formation CISP est plus importante dans les formations en orientation professionnelle et dans les formations de base que dans les formations professionnalisantes (FB : 70.7% ; OP : 50.4% ; FP : 28.9%).

Figure 28. Répartition des stagiaires ayant achevé leur formation selon les motifs de sortie et selon la catégorie de filière en 2017



3.3. Motifs de sortie des stagiaires ayant arrêté leur formation

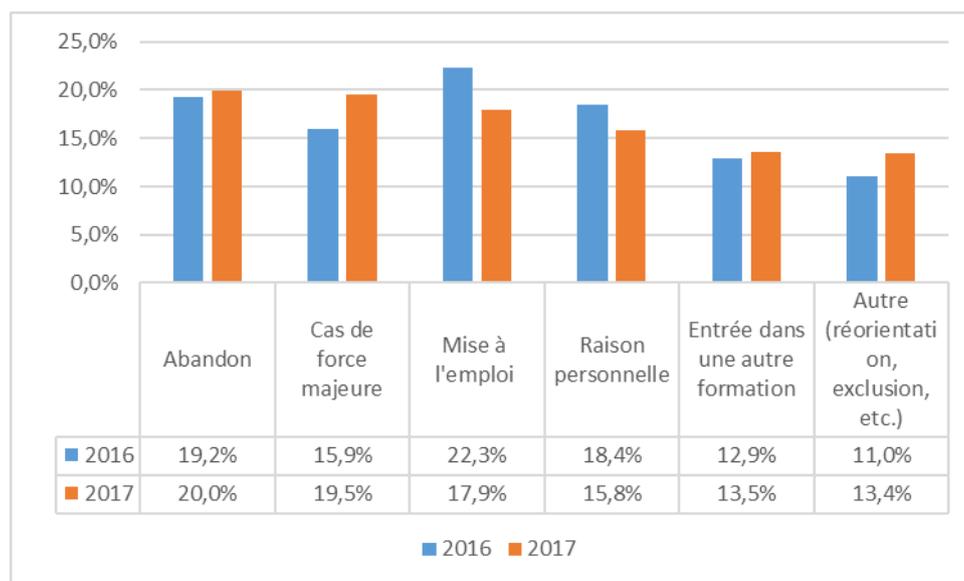
En 2017, 26.3% de stagiaires (4.183 stagiaires) ont été identifiées comme ayant arrêté la formation avant son terme. Ce pourcentage était un peu moins élevé en 2016 : 24.8% soit 3.892 stagiaires³³. Dans le cas des stagiaires ayant arrêté la formation, nous disposons des informations sur les suites de parcours pour 100% d'entre eux. Les chiffres présentés dans la figure 29 ci-dessous portent donc sur tous les stagiaires ayant arrêté la formation avant la fin³⁴. Ainsi, selon les données dont nous disposons, l'accès à l'emploi était le motif principal pour lequel les stagiaires quittent anticipativement la formation en 2016 (22.3 % des cas sur les 3892 stagiaires concernés). En 2017, l'arrêt de la formation pour le motif d'obtention d'un emploi représente 17.9% des stagiaires. L'entrée dans une autre formation constitue un motif d'arrêt de la formation dans 12.9% des cas en 2016 et dans 13.5% des cas en 2017. Les arrêts de la formation pour cas de force majeure (motifs impérieux obligeant à interrompre la

³³ En 2015, le nombre de stagiaires identifiés comme ayant arrêté la formation avant son terme était de 3.880 soit 24%.

³⁴ En ce qui concerne la répartition des stagiaires ayant arrêté la formation selon les motifs de sortie, nous pouvons uniquement comparer les données de 2016 et 2017 car les catégories des motifs de sortie dans l'annexe 3 du rapport d'activités de 2015 ne sont pas comparables à celles de 2016 et de 2017.

formation) augmentent entre 2016 et 2017 et passent de 15.9% en 2016 à 19.5% en 2017. Les raisons personnelles sont quant à elles en diminution entre 2016 et 2017 et sont invoquées par une proportion de 18.4% de stagiaires ayant arrêté leur formation en 2016 contre 15.8% en 2017. La proportion de stagiaires qui mettent fin à leur formation pour cause d'abandon augmente légèrement entre 2016 et 2017 et passe de 19.2% à 20%. Finalement, les raisons d'arrêts catégorisées comme « autre » représentent 11% en 2016 et 13.4% en 2017. Les raisons « autres » sont principalement des raisons liées à l'inaptitude ou à l'inadéquation des stagiaires à la formation, aux réorientations vers un autre type d'action, etc.

Figure 29. Répartition des stagiaires ayant arrêté la formation avant son terme selon les motifs de sortie en 2016-2017



3.4. Motifs de sortie de formation par type de CISP

Dans cette section (ainsi que dans les deux suivantes), nous nous intéressons à la répartition des motifs de sortie des stagiaires sortis de formation dans le cours de l'année³⁵ qu'ils aient achevé ou non la formation entreprise et pour lesquels nous connaissons les suites du parcours (i.e. 8.669 stagiaires).

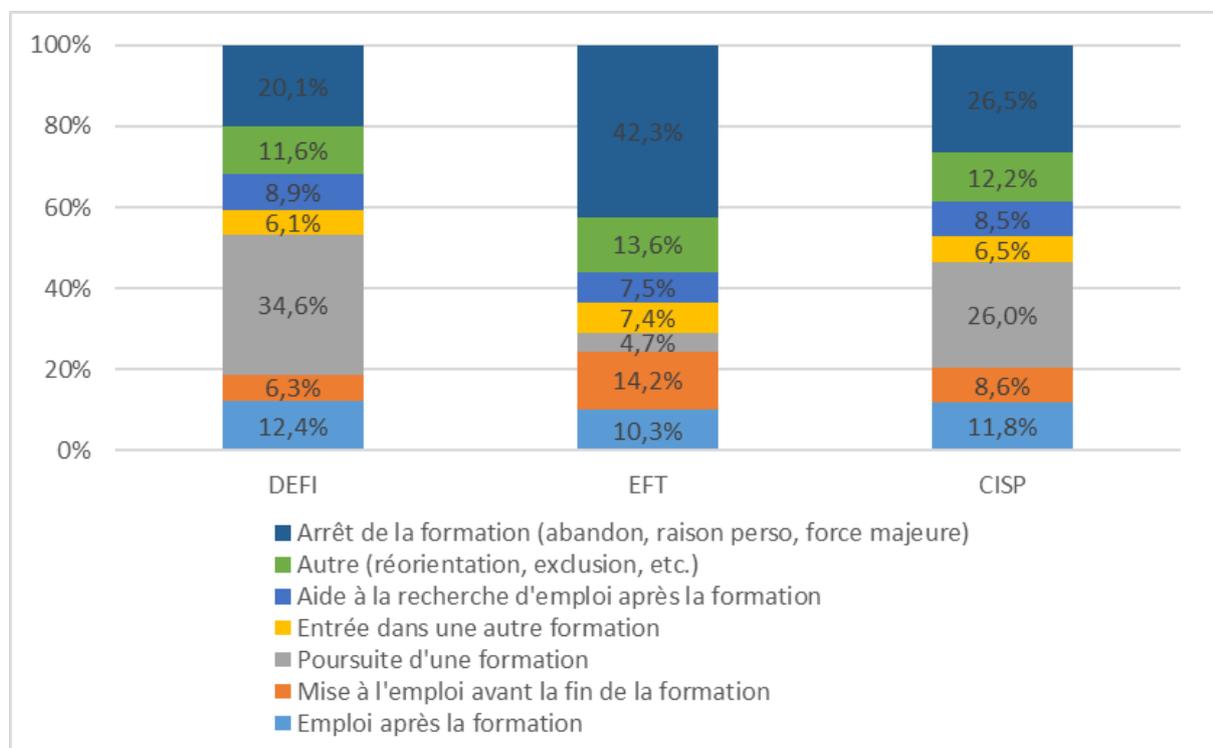
Nous constatons, comme on pouvait s'y attendre, que la proportion de stagiaires qui poursuit une formation³⁶ après la formation en CISP est plus de sept fois plus élevée dans les DéFI que dans les EFT. Comme nous le verrons, cela s'explique par le fait que les DéFI rassemblent principalement les filières en orientation professionnelle et en formation de base. Concernant l'accès à l'emploi, la part des stagiaires qui accèdent à l'emploi avant la fin de la formation est plus de deux fois plus importante dans les EFT (14.2% en 2017) que dans les DéFI (6.3% en 2017), tandis que la proportion de stagiaires qui, ayant achevé leur formation, obtiennent un

³⁵ Il s'agit de 11.496 stagiaires en 2017 (soit 72.4% du total des 15.876 stagiaires) et de 11.218 stagiaires en 2016 (soit 71.7% du total des 15.645 stagiaires).

³⁶ La catégorie de sortie « poursuite d'une formation » renvoie aux stagiaires qui ont achevé leur formation dans un CISP et qui décident de suivre une autre formation dans un CISP ou auprès d'un autre opérateur. La catégorie de sortie « entrée dans une autre formation » est relative aux stagiaires qui n'ont pas terminé leur formation dans un CISP et qui se sont réorientés vers une autre formation dans un CISP ou auprès d'un autre opérateur.

emploi est quasi identique (DéFI : 12.4%; EFT : 10.3% en 2017). Globalement, on peut dire que plus de 50% des stagiaires des CISP accèdent à l'emploi ou suivent une autre formation (que la formation CISP soit achevée ou non). Les arrêts de la formation pour abandon, raison personnelle ou cas de force majeure sont plus de deux fois plus souvent rencontrés en EFT qu'en DéFI³⁷.

Figure 30. Répartition des stagiaires selon les motifs de sortie en DéFi et en EFT en 2017

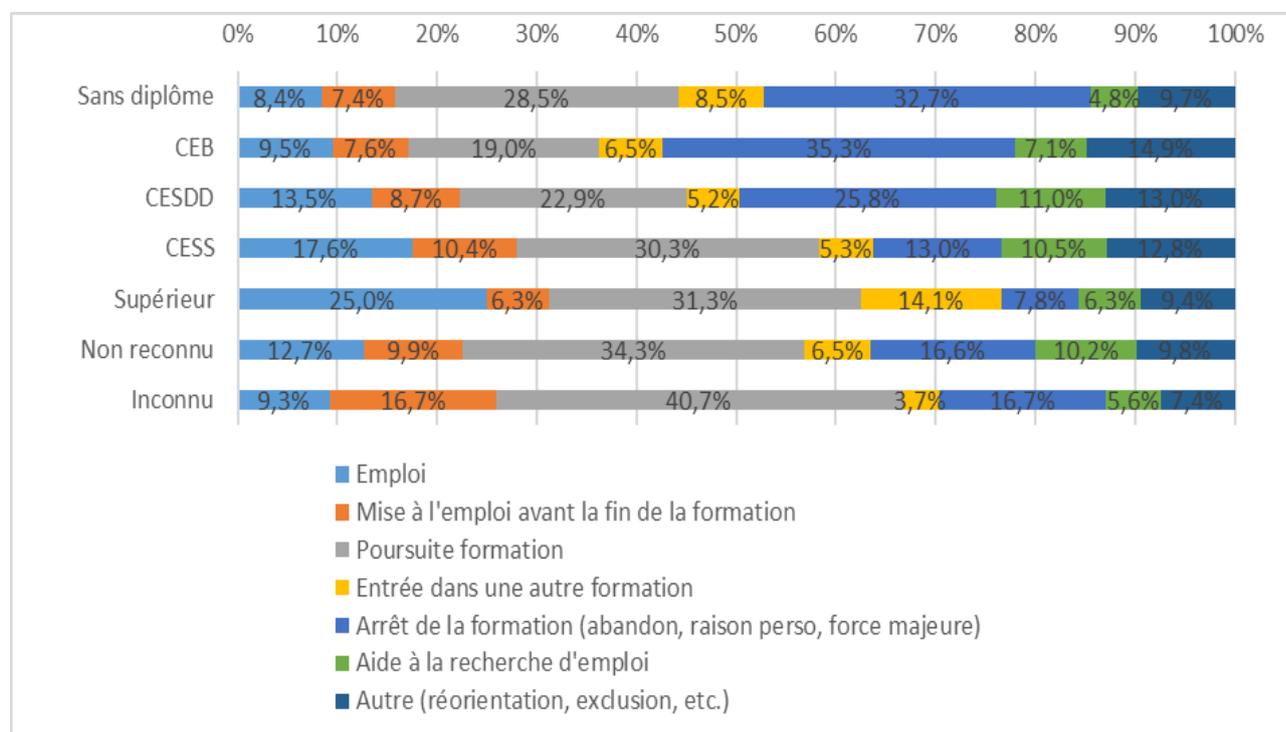


³⁷ Les mêmes observations peuvent être faites sur base de la distribution des stagiaires par niveau de diplôme en fonction de leurs motifs de sortie en 2016. Nous ne l'avons pas reproduite dans ce rapport.

3.5. Motifs de sortie de formation par niveau de diplôme des stagiaires

La première constatation que l'on peut faire en observant le graphique ci-dessous est que la mise à l'emploi après la formation augmente en fonction du niveau de diplôme : on passe de 8.4% de mise à l'emploi pour les stagiaires sans diplôme à 25% pour les stagiaires diplômés de l'enseignement supérieur³⁸. De la même manière, plus les stagiaires ont un niveau de diplôme élevé, moins on constate d'arrêt de la formation pour cause d'abandon, pour raison personnelle ou cas de force majeure. En moyenne, on constate plus de quatre fois plus d'arrêt de formation pour ces raisons parmi les stagiaires qui n'ont pas de diplôme en regard des stagiaires diplômés de l'enseignement supérieur³⁹. Une importante proportion des stagiaires qui ont un diplôme non reconnu poursuivent une formation à la fin de leur formation dans un CISP (i.e. 34.3%).

Figure 31. Répartition des stagiaires en fonction des motifs de sortie selon le niveau de diplôme en 2017



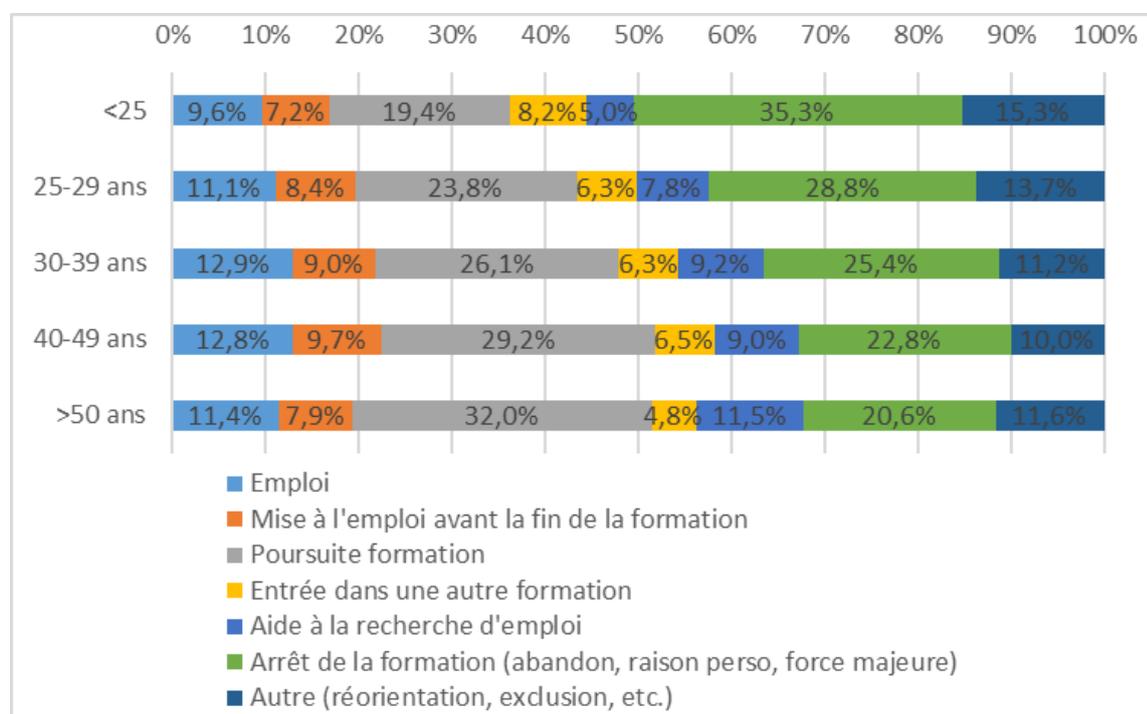
³⁸ Les chiffres présentés dans cette section sont basés sur les 8.669 stagiaires sortis de formation dans le cours de l'année 2017 qu'ils aient achevé ou non la formation entreprise et pour lesquels nous connaissons les suites du parcours.

³⁹ Les analyses descriptives réalisées dans le cadre de ce rapport ne permettent pas de conclure à une corrélation statistique significative entre le niveau de diplôme des stagiaires et leur accès à l'emploi ou l'arrêt de la formation mais elles permettent de mettre en lumière que la distribution des motifs de sortie varie en fonction de leur niveau de diplôme.

3.6. Motifs de sortie de formation par catégorie d'âge des stagiaires

La répartition des motifs de sortie par catégorie d'âge des stagiaires met en évidence que la proportion de stagiaires qui arrête la formation pour cause d'abandon, raison personnelle ou cas de force majeure diminue avec l'âge des stagiaires⁴⁰. En effet, ce type d'arrêt de formation représente 35,3% des stagiaires de moins de 25 ans et 20,6% des stagiaires de plus de 50 ans. Un autre constat qui peut être fait est que la mise à l'emploi en cours de formation tout autant qu'une fois la formation achevée est légèrement plus faible pour les stagiaires qui ont moins de 25 ans, progresse jusqu'à la catégorie 40-49 ans puis chute pour ceux qui ont plus de 50 ans⁴¹. Dernier constat remarquable : la proportion de poursuite d'une formation une fois la formation en CISP achevée croît graduellement avec l'âge.

Figure 32. Répartition des stagiaires en fonction des motifs de sortie selon les catégories d'âge en 2017



⁴⁰ Les chiffres présentés dans cette section sont basés sur les 8.669 stagiaires sortis de formation dans le cours de l'année 2017 qu'ils aient achevé ou non la formation entreprise et pour lesquels nous connaissons les suites du parcours.

⁴¹ Les mêmes observations peuvent être faites sur base de la distribution des stagiaires par catégorie d'âge en fonction de leurs motifs de sortie en 2016. Nous ne l'avons pas reproduite dans ce rapport.

ANNEXES

Annexe 1. Lexique des données de l'annexe 3 du rapport d'activités de 2017

DONNEES	CODES	CHAMPS
NOM, Prénom, Code postal, Date de naissance		
Remarque : pour les personnes dont l'identité ne peut être donnée pour des raisons de confidentialité, indiquer uniquement l'initiale des nom et prénom ou un identifiant unique commun à tous les dispositifs auxquels a accès la personne dans votre centre (CISP, PMTIC, Appel à projets FOREM, etc.).		
NOM	NOM	Texte
PRENOM	PRENOM	Texte
CODE POSTAL	9999	Numérique
DATE DE NAISSANCE	JJ/MM/AAAA Si pas de précision autre que l'année indiquer le : 01/01/aaaa	Date
ADRESSE (à mentionner uniquement pour le FSE) est transmise à titre facultatif et avec l'accord formel du stagiaire	ADRESSE	Texte
SEXE		
Homme	H	alphabétique
Femme	F	alphabétique
Autre	A	alphabétique
Catégorie de nationalité actuelle		
Belge	01	Personnalisé 00
Ressortissant union européenne	02	Personnalisé 00
Ressortissant hors union européenne	03	Personnalisé 00
Apatride	04	Personnalisé 00
Inconnu	05	Personnalisé 00
Statut à l'entrée en formation (art 5 et 6 du décret du 10/07/2013)		
DEI max CESDD	5,1	Alphanumérique
DEI 18 mois sur 24	5,2	Alphanumérique
Handicap reconnu	5,3a	Alphanumérique
Accident travail	5,3b	Alphanumérique
Maladie professionnelle	5,3c	Alphanumérique
Inaptitude à titre permanent	5,3d	Alphanumérique
Indemnité incapacité de travail	5,3e	Alphanumérique
Allocation remplacement de revenu ou d'intégration	5,3f	Alphanumérique
DEI 3 ans sans activité professionnelle ni allocations	5,3bis	Alphanumérique
Personne condamnée exécutant sa peine privative de liberté selon un des modes visés par les articles 21, 22 et 24 de la loi du 17 mai 2006	5,4a	Alphanumérique

Personne incarcérée susceptible dans les 3 ans d'être libérée ou d'exécuter sa peine privative de liberté selon un des modes visés par les articles 21, 22 et 24 de la loi du 17 mai 2006	5,4b	Alphanumérique
Personne internée dans un établissement visé à l'article 3, 4° de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement des personnes et bénéficiant d'une permission de sortie ou d'un congé	5,4c	Alphanumérique
Personne étrangère	5,5	Alphanumérique
Article 60, §7	5,6	Alphanumérique
DEI revenu d'intégration ou aide sociale équivalente	5,7	Alphanumérique
Dérogation	6	Alphanumérique
Adressage (oui/non)		
Oui	Oui	Alphabétique
Non	Non	Alphabétique
Niveau de diplôme (à l'entrée en formation)		
Remarque : Indiquer le niveau de diplôme le plus élevé obtenu par le stagiaire. Vous ne pouvez cocher qu'une seule case.		
ATTENTION : l'enseignement à horaire réduit s'encode en "CQ4" ou "CQ6".		
ATTENTION : le contrat d'apprentissage IFPME s'encode en code "troisième degré".		
ATTENTION : la formation chef d'entreprise IFPME s'encode en code "enseignement post-secondaire non supérieur".		
ATTENTION : les diplômés de l'enseignement de promotion sociale s'encodent au 2ème degré (14) ou au 3ème degré (24) de l'enseignement général		
98. Sans diplôme	98	Personnalisé 00
00. Certificat d'études de base (primaire)	00	Personnalisé 00
01. Certificat de qualification professionnelle (CQ4)-Technique et artistique de qualification (SANS CES2D)	01	Personnalisé 00
02. Enseignement spécial en alternance ("article 45")	02	Personnalisé 00
03. Enseignement spécial de forme 1, 2 ou 3	03	Personnalisé 00
10. Certificat d'enseignement secondaire inférieur ou du deuxième degré (CESI ou CESDD)	10	Personnalisé 00
11. Général et technique ou artistique de transition	11	Personnalisé 00
12. Technique ou artistique de qualification	12	Personnalisé 00
13. Professionnel	13	Personnalisé 00
14. Promotion sociale	14	Personnalisé 00
15. Alternance en technique de qualification ou en professionnel ("article 49")	15	Personnalisé 00
16. Enseignement spécial de forme 4	16	Personnalisé 00
17. Certificat de qualification professionnelle (CQ6)-Technique et artistique de qualification (sans CESS) ou professionnel (avec ou sans CE6P)	17	Personnalisé 00
18. Certificat de réussite de la sixième année de l'enseignement secondaire professionnel (CE6P)	18	
20. Certificat d'enseignement secondaire supérieur ou du troisième degré (CESS ou CESTD)	20	Personnalisé 00
21. Général et technique ou artistique de transition	21	Personnalisé 00
22. Technique ou artistique de qualification	22	Personnalisé 00
23. Professionnel de type B ou C (CQ7)	23	Personnalisé 00
24. Promotion sociale	24	Personnalisé 00

25. Alternance en technique de qualification ou en professionnel ("article 49")	25	Personnalisé 00
26. Enseignement spécial de forme 4	26	Personnalisé 00
27. Quatrième degré section "soins infirmiers" de l'enseignement secondaire professionnel (année secondaire complémentaire)	27	Personnalisé 00
40. Enseignement supérieur non universitaire de type court	40	Personnalisé 00
50. Enseignement supérieur non universitaire de type long	50	Personnalisé 00
60. Enseignement universitaire	60	Personnalisé 00
70. Non reconnu (à préciser)	70	Personnalisé 00
80. Inconnu	80	Personnalisé 00
Dates d'entrée et de sortie de formation Indiquer la date de l'entrée en formation du stagiaire dans la filière. En cas d'interruption du contrat (suspension, sortie,...), une nouvelle entrée (ligne) sera nécessaire uniquement en cas de changement du statut du stagiaire lors de la reprise de la formation		
Date d'entrée en formation	jj/mm/aaaa	Date
Date de sortie de formation	jj/mm/aaaa	Date
Nombre d'heures de formation suivies		
ATTENTION : Les heures de formation proprement dites intègrent également les heures de formation par le travail mais n'intègrent pas les stages contractualisés en entreprise (ceci ne concerne pas les stages en EFT)		
Heures prestées dispensées par le CISP	[h]:mm	Personnalisé h:mm
Heures prestées dispensées par organisme conventionné gratuitement	[h]:mm	Personnalisé h:mm
Heures prestées dispensées par organisme conventionné/vacataire payant	[h]:mm	Personnalisé h:mm
Heures prestées en stage à l'extérieur du CISP	[h]:mm	Personnalisé h:mm
Heures assimilées	[h]:mm	Personnalisé h:mm
Type et motif de sortie		
A. Arrêt avant la fin de la formation		
10. Mise à l'emploi avant la fin de la formation	A10	Alphanumérique
11. Emploi indépendant	A11	Alphanumérique
12. Emploi salarié	A12	Alphanumérique
12.01 Contrat de travail CDD temps plein	A1201	Alphanumérique
12.02 Contrat de travail CDD temps partiel	A1202	Alphanumérique
12.03 Contrat de travail CDI temps plein	A1203	Alphanumérique
12.04 Contrat de travail CDI temps partiel	A1204	Alphanumérique
12.05 Intérim	A1205	Alphanumérique
12.06 Contrat de travail conditions non connues	A1206	Alphanumérique
13. Autre	A13	Alphanumérique
20. Entrée dans une autre formation	A20	Alphanumérique
20.01 Conditions non connues	A2001	Alphanumérique
20.02 FOREM ou Bruxelles Formation	A2002	Alphanumérique
20.03 EPS	A2003	Alphanumérique
20.04 IFAPME	A2004	Alphanumérique
20.05 CEFA	A2005	Alphanumérique
20.06 CISP DEFI	A2006	Alphanumérique

20.07 CISP EFT	A2007	Alphanumérique
20.08 AViQ	A2008	Alphanumérique
20.09 PFI	A2009	Alphanumérique
20.10 Autre (à préciser)	A2010	Alphanumérique
30. Arrêt de la formation pour raison personnelle	A30	Alphanumérique
40. Arrêt de la formation pour cas de force majeure motifs impérieux obligeant à interrompre la formation	A40	Alphanumérique
50. Abandon	A50	Alphanumérique
60. Autre (à préciser, notamment réorientation vers un autre type d'action)	A60	Alphanumérique
<u>B. Personne ayant achevé la formation</u>		
10. Emploi après la formation	B10	Alphanumérique
11. Emploi indépendant	B11	Alphanumérique
12. Emploi salarié	B12	Alphanumérique
12.01 Contrat de travail CDD temps plein	B1201	Alphanumérique
12.02 Contrat de travail CDD temps partiel	B1202	Alphanumérique
12.03 Contrat de travail CDI temps plein	B1203	Alphanumérique
12.04 Contrat de travail CDI temps partiel	B1204	Alphanumérique
12.05 Intérim	B1205	Alphanumérique
12.06 Contrat de travail conditions non connues	B1206	Alphanumérique
13. Autre	B13	
20. Poursuite d'une formation	B20	Alphanumérique
20.01 Conditions non connues	B2001	Alphanumérique
20.02 FOREM ou Bruxelles-Formation	B2002	Alphanumérique
20.03 EPS	B2003	Alphanumérique
20.04 IFAPME	B2004	Alphanumérique
20.05 CEFA	B2005	Alphanumérique
20.06 CISP DEFI	B2006	Alphanumérique
20.07 CISP EFT	B2007	Alphanumérique
20.08 AViQ	B2008	Alphanumérique
20.09 PFI	B2009	Alphanumérique
20.10 Autre (à préciser)	B2010	Alphanumérique
30. Aide à la recherche d'emploi après la formation	B30	Alphanumérique
31. Recherche d'emploi dans un autre organisme	B31	Alphanumérique
32. Orientation SPE (Forem ou Actiris)	B32	Alphanumérique
40. Réorientation vers un autre type d'action (aide thérapeutique, aide sociale spécialisée, etc.)	B40	Alphanumérique
50. Fin de formation sans suite connue	B50	Alphanumérique
60. Autre (à préciser)	B60	Alphanumérique

LEXIQUE DES DONNEES

DONNEES	CODES	CHAMPS
NOM, Prénom, Code postal, Date de naissance		
Remarque : pour les personnes dont l'identité ne peut être donnée pour des raisons de confidentialité (exemple : détenus), indiquer uniquement l'initial des Nom et prénom.		
NOM	NOM	Texte
PRENOM	PRENOM	Texte
CODE POSTAL	9999	Numérique
DATE DE NAISSANCE	JJ/MM/AAAA <u>Si pas de précision autre que l'année indiquer le : 01/01/aaaa</u>	Date
ADRESSE (à mentionner uniquement pour le FSE) est transmise à titre facultatif et avec l'accord formel du stagiaire		Texte
SEXE		
Homme	H	alphabétique
Femme	F	alphabétique
Catégorie de nationalité actuelle		
Belge	01	Personnalisé 00
Ressortissant union européenne	02	Personnalisé 00
Ressortissant hors union européenne	03	Personnalisé 00
Apatride	04	Personnalisé 00
Inconnu	05	Personnalisé 00
Statut à l'entrée en formation (art 5 et 6 du décret du 10/07/2013)		
DEI max CESDD	5,1	Alphanumérique
DEI 18 mois sur 24	5,2	Alphanumérique
DEI personne handicapée	5,3a	Alphanumérique
<i>DEI accident travail</i>	5,3b	Alphanumérique
<i>DEI maladie professionnelle</i>	5,3c	Alphanumérique
<i>DEI maladie ou accident droit commun</i>	5,3d	Alphanumérique
<i>DEI maladie ou accident domestique</i>	5,3e	Alphanumérique
<i>DEI allocation remplacement de revenu ou d'intégration</i>	5,3f	Alphanumérique
<i>Incarcéré ou interné</i>	5,4	
Personne étrangère	5,5	Alphanumérique
<i>Inscrit FOREM et art.60 §7</i>	5,6	Alphanumérique
<i>Dérogation</i>	6	Alphanumérique
Adressage (oui/non)		

Oui	Oui	Alphabétique
Non	Non	Alphabétique
Niveau de diplôme (à l'entrée en formation)		
<i>Remarque : Indiquer le niveau de diplôme le plus élevé obtenu par le stagiaire. Vous ne pouvez cocher qu'une seule case.</i>		
<i>ATTENTION : l'enseignement à horaire réduit s'encode en "CQ4" ou "CQ6".</i>		
<i>ATTENTION : le contrat d'apprentissage IFPME s'encode en code "troisième degré".</i>		
<i>ATTENTION : la formation chef d'entreprise IFPME s'encode en code "enseignement post-secondaire non supérieur".</i>		
<i>ATTENTION : les diplômés de l'enseignement de promotion sociale s'encodent au 2ème degré (11) ou au 3ème degré (21) de l'enseignement général</i>		
98. Sans diplôme	98	Personnalisé 00
00. Certificat d'études de base (primaire)	00	Personnalisé 00
10. Enseignement secondaire deuxième degré (CESI ou CQ4)	10	Personnalisé 00
11 Général et technique ou artistique de transition	11	Personnalisé 00
12. Technique ou artistique de qualification	12	Personnalisé 00
13. Professionnel	13	Personnalisé 00
20. Enseignement secondaire troisième degré (CESS ou CQ6)	20	Personnalisé 00
21. Général et technique ou artistique de transition	21	Personnalisé 00
22. Technique ou artistique de qualification	22	Personnalisé 00
23. Professionnel	23	Personnalisé 00
30. Enseignement secondaire complémentaire	30	Personnalisé 00
31. Brevet de l'enseignement post-secondaire non supérieur (1, 2, 3 ans)	31	Personnalisé 00
32. Professionnel avec accès 7ème CESS (accès à l'enseignement supérieur)	32	Personnalisé 00
33. 7ème de perfectionnement ou de spécialisation	33	
40. Enseignement supérieur non universitaire de type court	40	Personnalisé 00
50. Enseignement supérieur non universitaire de type long	50	Personnalisé 00
60. Enseignement universitaire	60	Personnalisé 00
70. Non reconnu (à préciser)	70	Personnalisé 00
80. Inconnu	80	Personnalisé 00
Inscrit en formation au 31 décembre 2015 (oui / non)		
Oui	Oui	Alphabétique
Non	Non	Alphabétique

Nombre d'heures de formation suivies		
ATTENTION : Les heures de formation proprement dites intègrent également les heures de formation par le travail mais n'intègrent pas les stages contractualisés en entreprise (ceci ne concerne pas les stages en EFT)		
Heures prestées dispensées par l'EFT/OISP	[h]:mm	Personnalisé h:mm
Heures prestées dispensées par organisme conventionné gratuitement	[h]:mm	Personnalisé h:mm
Heures prestées dispensées par organisme conventionné/vacataire payant	[h]:mm	Personnalisé h:mm
Heures prestées en stage à l'extérieur de l'EFT/OISP	[h]:mm	Personnalisé h:mm
Heures prestées pour le suivi psychosocial/évaluation de groupe/individuel	[h]:mm	Personnalisé h:mm
Heures assimilées	[h]:mm	Personnalisé h:mm
Type et motif de sortie		
A. Arrêt avant la fin de la formation		
10. Mise à l'emploi avant la fin de la formation	A10	Alphanumérique
11. Emploi indépendant	A11	Alphanumérique
12. Emploi salarié	A12	Alphanumérique
12.01 Contrat de travail CDD temps plein	A1201	Alphanumérique
12.02 Contrat de travail CDD temps partiel	A1202	Alphanumérique
12.03 Contrat de travail CDI temps plein	A1203	Alphanumérique
12.04 Contrat de travail CDI temps partiel	A1204	Alphanumérique
12.05 Intérim	A1205	Alphanumérique
12.06 Contrat de travail conditions non connues	A1206	Alphanumérique
13. Autre	A13	Alphanumérique
20. Entrée dans une autre formation	A20	Alphanumérique
20.01 Conditions non connues	A2001	Alphanumérique
20.02 FOREM ou Bruxelles Formation	A2002	Alphanumérique
20.03 EPS	A2003	Alphanumérique
20.04 IFPME	A2004	Alphanumérique
20.05 CEFA	A2005	Alphanumérique
20.06 OISP	A2006	Alphanumérique
20.07 EFT	A2007	Alphanumérique
20.08 AWIPH	A2008	Alphanumérique
20.09 PFI	A2009	Alphanumérique
20.10 Autre (à préciser)	A2010	Alphanumérique
30. Arrêt de la formation pour raison personnelle	A30	Alphanumérique
40. Arrêt de la formation pour cas de force majeure motifs impérieux obligeant à interrompre la formation	A40	Alphanumérique
50. Abandon	A50	Alphanumérique

60. Autre (à préciser, notamment réorientation vers un autre type d'action)	A60	Alphanumérique
B. Personne ayant achevé la formation		
10. Emploi après la formation	B10	Alphanumérique
11. Emploi indépendant	B11	Alphanumérique
12. Emploi salarié	B12	Alphanumérique
12.01 Contrat de travail CDD temps plein	B1201	Alphanumérique
12.02 Contrat de travail CDD temps partiel	B1202	Alphanumérique
12.03 Contrat de travail CDI temps plein	B1203	Alphanumérique
12.04 Contrat de travail CDI temps partiel	B1204	Alphanumérique
12.05 Intérim	B1205	Alphanumérique
12.06 Contrat de travail conditions non connues	B1206	Alphanumérique
13. Autre	B13	Alphanumérique
20. Poursuite d'une formation	B20	Alphanumérique
20.01 Conditions non connues	B2001	Alphanumérique
20.02 FOREM ou Bruxelles-Formation	B2002	Alphanumérique
20.03 EPS	B2003	Alphanumérique
20.04 IFPME	B2004	Alphanumérique
20.05 CEFA	B2005	Alphanumérique
20.06 OISP	B2006	Alphanumérique
20.07 EFT	B2007	Alphanumérique
20.08 AWIPH	B2008	Alphanumérique
20.09 PFI	B2009	Alphanumérique
20.10 Autre (à préciser)	B2010	Alphanumérique
30. Aide à la recherche d'emploi après la formation	B30	Alphanumérique
31. Recherche d'emploi dans un autre organisme	B31	Alphanumérique
32. Orientation SPE (Forem ou Orbem)	B32	Alphanumérique
40. Réorientation vers un autre type d'action (aide thérapeutique, aide sociale spécialisée, etc.)	B40	Alphanumérique
50. Fin de formation sans suite connue	B50	Alphanumérique
60. Autre (à préciser)	B60	Alphanumérique

Rue Marie-Henriette, 19-21
5000 NAMUR
Tél : 081/74.32.00
secretariat@interfede.be

